

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 26 MARS 2018

La séance est ouverte à 20 heures 40, sous la présidence de M. Michel ROUSSY, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames et Messieurs, bonsoir à toutes et à tous, et à ceux que je n'ai pas pu saluer individuellement. Je vais commencer, comme traditionnellement, par l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : absente, représentée par M. Jean-Paul NICOLAS

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BENITO Patricia : absente

Mme BIGEON Michèle : absente, représentée par M. Alain BRUNEAU

M. BRUEL Jean : présent

Mme BRUGERON Angélique : présente

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : absente, représentée par M. Jean-Luc LENTIER

M. CHAUSI Serge : présent

M. CORNET Roland : présent

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : présent

M. DABERNAT Jean-Pierre : absent

M. DAIX Christian : absent

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. DELPUECH Guy : présent

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEURY Delphine : absente, représentée par Mme Magali MAUREL

Mme FLEY Claudine : présente

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : absente

M. JABIOL Michel : présent

M. JUILLARD Georges : absent, représenté par Mme Paulette LAUBIE

Mme LABLANQUIE Michelle : présente

Mme LACHAIZE Sylvie : absente, représentée par Mme BRUGERON Angélique, puis cette dernière, absente à compter de la délibération n° 44

Mme LADRAS Evelyne : présente

Mme LAUBIE Paulette : présente à partir de 20 h 50, est arrivée en séance pendant les communications de M. le Président

M. LENTIER Jean-Luc : présent

Mme LOUBEYRE Nicole : présente

M. MADAMOUR Patrick : absent

M. MANHES Henri : absent

M. MARCASTEL Géraud : présent

Mme MARIOU Sylvie : présente

Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : présente jusqu'à la délibération n° 37 puis représentée par Mme FLEY Claudine

Mme MARTINS Angélique : présente

Mme MARTY Florence : présente

M. MATHONIER Pierre : présent

M. MAURÉ Roger : présent

Mme MAUREL Magali : présente

M. MAURS Philippe : absent, représenté par M. Xavier DALL'AGNOL

M. MÉZARD Jacques : absent, représenté par Mme Michelle LABLANQUIE

M. MOINS Jean-Antoine : présent à partir de 20 h 50, est arrivé en séance pendant les communications de M. le Président

M. NICOLAS Jean-Paul : présent

M. PAGIS René : présent

M. PAPON Daniel : présent

M. PESTRINAUX Christophe : présent

M. PICARD Jean-Pierre : présent

M. POULHES Christian : présent

M. PRADAL Gérard : présent

M. PRAX Jean-Louis : présent

M. RODIER Jean-François : présent

M. ROUME Jean-Pierre : présent

M. ROUSSY Michel : présent

Mme SOULA Anne : présente

M. TIBLE Bernard : présent

M. TOURLAN Jean-Luc : présent

Mme VALAT Denise : présente

M. VIDAL Jean-Louis : présent

INSTALLATION DE M. JEAN-LUC TOURLAN, MAIRE DE VEZELS-ROUSSY, EN TANT QUE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE TITULAIRE ET DE M. JACQUES ROUMANIOL, PREMIER ADJOINT, EN TANT QUE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLÉANT

Nous pouvons traiter le deuxième point de l'ordre du jour qui est à la fois l'installation de Jean-Luc TOURLAN comme Maire de Vezels-Roussy en tant que Conseiller Communautaire titulaire et de Jacques ROUMANIOL, Premier Adjoint, en tant que Conseiller Communautaire suppléant, mais Jean-Luc connaissait déjà bien la Communauté d'Agglomération.

Nous accueillons en même temps une nouvelle future Conseillère Régionale, Angélique BRUGERON, puisque les indiscretions d'un grand journal local vérifiées parce que toutes les indiscretions ne sont pas justes, je suis bien placé pour le savoir, m'ont permis de connaître l'information. Donc félicitations pour cette future désignation qui a lieu cette semaine.

Nous aurons une voix supplémentaire pour défendre les intérêts de la Communauté d'Agglomération sur la Grande Région, et nous avons besoin de nous faire entendre sur l'ensemble des sujets dont certains qui sont d'ailleurs à l'ordre du jour aujourd'hui. Je crois qu'il faut vraiment que nous restions très actifs et très présents sur l'ensemble des institutions et l'ensemble des actions et des programmes de la Grande Région.

Bienvenue à tous les nouveaux Élus dans leur titre.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2018

Nous devons approuver le procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des remarques ? Non. Je peux donc le mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2018 est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Vous avez reçu l'ordre du jour avec notre habituelle ventilation des délibérations en groupe A et en groupe B. Compte tenu du fait que nous avons les budgets aujourd'hui à l'ordre du jour, nous avons passé un maximum de délibérations en groupe A pour ne pas prolonger trop tard la séance. Mais si quelqu'un avait un souhait particulier sur l'une ou l'autre des délibérations inscrites en liste A, nous pourrions évidemment le traiter. Ce n'est pas le cas.

Je vous propose de mettre aux voix l'ensemble de ces délibérations du groupe A.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous en remercie. Nous partons d'un bon pas.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Avant d'engager l'ordre du jour du groupe B, quelques éléments d'information sur notre actualité.

Je voudrais faire d'abord un point sur l'actualité récente avec le Festival de la Bande Dessinée qui a été une nouvelle fois un grand succès avec, à l'honneur, l'ensemble de l'équipe de la Médiathèque et Géraud MARCASTEL qui ont piloté l'ensemble de ces manifestations. C'est un salon qui s'enrichit chaque année en nombre d'auteurs, il y avait plus de 30 auteurs qui étaient présents, et en types de manifestations puisqu'il y a eu des expositions, des ateliers de création, un concours supplémentaire cette année qui a été le Concours des Étudiants, et des interventions au cinéma Le Cristal et sur certaines communes, Arpajon, Naucelles et Ytrac. Bref, c'est quelque chose qui est bien installé sur notre territoire, qui est très bien perçu par les professionnels, en l'occurrence les auteurs, et par l'ensemble des lecteurs et du grand public. Tout cela nous fait bien plaisir parce que c'est un investissement financier certes, mais aussi humain de la part des équipes de la Médiathèque. Tout cela est de bon aloi pour la suite parce que ce salon prend vraiment sa place désormais.

Quelques informations concernant la ligne aérienne. Vous avez eu l'information – qui n'est peut-être pas arrivée à tout le monde – du petit incident qui a eu lieu sans gravité sur l'avion d'hier puisque les choses ont repris leur cours normal dès le vol de ce soir.

L'information la plus importante dans ce domaine, c'est la confirmation par la Direction Générale de l'Aviation Civile de l'accord de la DGAC, donc de l'État en fait, pour mettre dans l'Obligation de Service Public qui va être soumise à l'ensemble des compagnies candidates une troisième rotation en mi-journée. C'est un point qui a été traité à la séance du Conseil Départemental la semaine passée puisque c'est le Conseil Départemental qui assure l'administration de cette affaire-là, notamment la rédaction du cahier des charges. C'est une décision qui est très importante parce que, à échéance de juin 2019 - puisque vous savez que la convention actuelle court jusqu'au mois de juin - ce sera une Obligation de Service Public et donc les compagnies aériennes auront l'obligation de répondre avec les trois rotations ; ce qui signifie que l'État accepte de subventionner à due proportion cette troisième rotation qui pourra se dérouler en principe de façon économiquement intéressante puisque l'avion existe ; c'est le même avion qui fait la rotation du matin et la rotation du soir, qui est parké à Aurillac, sur ce temps-là. Il n'y a donc pas de coûts fixes supplémentaires pour la compagnie. Il devrait y avoir sans doute quelques coûts en ressources humaines pour la CABA afin de gérer la rotation supplémentaire, mais rien de bien important. En tout cas, cela devrait être une garantie, si l'on en croit les autres aéroports qui ont mis en place cette troisième rotation, d'une augmentation globale de la fréquentation sur l'ensemble des vols du matin comme du soir ; c'est-à-dire qu'il y a une nouvelle clientèle qui arrive sur le vol de mi-journée ou les mêmes voyageurs qui, en tout cas, trouvent une souplesse ; le commerce entraînant le commerce, l'offre entraîne la réponse. Nous avons eu notamment nos voisins de Castres qui nous ont dit que cette nouvelle rotation avait entraîné un surplus de l'ensemble du trafic.

Sachez que, sur l'année 2017, nous avons un peu plus de 31 000 passagers ; ce qui est très bien. Cela a été pénalisé par les aléas forts de la fin de l'année. Sinon nous serions à 32 000 passagers sans difficulté. Nous repartons avec à nouveau des difficultés d'irrégularité, une fois liées à l'appareil, une fois liées à l'absence de l'hôtesse, une fois au fait qu'il n'y a pas de pilote, bref à tout un tas de circonstances qui n'ont rien à voir ni avec nos installations, ni les travaux d'Orly parce qu'il y a des perturbations liées à l'aéroport et là nous ne pouvons pas en tenir la compagnie pour responsable ; mais sur la responsabilité directe de la compagnie, les choses ne s'arrangent pas et se dégradent à nouveau. Nous allons faire en sorte que tout cela soit dit au bon niveau ; mais, ceci dit, nous ne sommes pas dans les avions, nous ne sommes pas dans la mécanique, nous ne sommes pas dans la gestion des ressources humaines de la compagnie, tout cela est une vraie difficulté. Voilà ce que je voulais préciser sur ce premier point.

Le deuxième point concerne notre université. Nous sommes en train de discuter, je vais dire fermement, avec l'Université sur la mise en place de la licence professionnelle « aéronautique et matériaux », qui a fait l'objet d'un accord du conseil d'administration de l'Université ; ce qui était entendu lorsque nous avons échangé avec le Président Mathias BERNARD, mais qui aujourd'hui paraît être asservi à une condition supplémentaire de postes budgétaires à attribuer sur la licence. Bref, les choses ne sont pas encore complètement calées. Vous avez pu voir qu'il y a eu une journée « portes ouvertes » à l'IUT à laquelle participaient Géraud MARCASTEL pour la CABA et Jean-Antoine MOINS pour le Département. Nous avons indiqué notre ferme optimisme de voir arriver d'une part la licence cette année, la première et la deuxième année, l'année prochaine, et de voir tout cela se transformer en département d'IUT de plein exercice au bout de l'année suivante. Tout cela n'est pas acté. Il faut encore une fois que nous travaillions à convaincre l'ensemble des partenaires.

Nous avons en perspective la venue du Ministre de l'Éducation Nationale, même si ce n'est pas strictement son champ, jeudi, et ce sera l'occasion avec Jacques MÉZARD d'évoquer ce sujet auprès du Ministre pour faire en sorte que tout cela avance.

Je crois que le Président de l'Université sera là aussi sur la journée de présentation de l'INRA la semaine prochaine. Nous aurons l'occasion de partager un moment de convivialité avec lui sur le sujet.

C'est vraiment un combat qu'il faut que nous menions parce que je crois que les choses ne resteront pas en l'état ; c'est-à-dire que soit nous allons progresser et nous aurons un département IUT, soit les choses risquent de s'éteindre. L'immobilisme à mon avis ou la stabilité nous condamnerait. Il faut donc vraiment que nous soyons très offensifs sur ce sujet-là.

Le troisième sujet que je vais évoquer auprès de vous, c'est la Sablière puisque les choses continuent d'avancer de façon très favorable. Je n'ai pas aujourd'hui de courrier entre les mains, mais j'ai l'information que le groupe CARREFOUR a donné son accord ; on me dit que c'est un accord écrit au franchisé. Les choses devraient aller bon train. La société SOPIC me dit qu'elle va lancer la semaine prochaine les appels d'offres sur les terrassements. Restons toujours prudents tant que les choses ne sont pas réalisées définitivement, mais je pense que nous pouvons continuer à rester dans l'optimisme puisque le calendrier qui m'a été indiqué est bien toujours le même, c'est-à-dire le souhait de débiter les travaux dès juillet. Nous sommes donc sur une bonne piste.

Voilà les éléments d'information que je voulais vous donner.

Une information aussi de calendrier. Vous aviez peut-être noté que nous inaugurerions la 6^{ème} tranche du Village d'Entreprises le 30. Cette inauguration est repoussée. Si vous avez cela sur vos agendas, vous pouvez le libérer.

Voilà sur les points d'informations générales que je voulais vous donner.

Je vous propose que nous commencions sans tarder l'examen de nos documents budgétaires. Nous allons traiter les Comptes de Gestion qui seront présentés par Daniel FABRE, ainsi que les Comptes Administratifs. Ce que nous vous proposons pour gagner du temps, c'est de présenter l'ensemble des Comptes Administratifs de la totalité des budgets, pour après, traiter budget par budget, certes quelques points sur les résultats 2017, mais principalement les projets 2018, si vous en êtes d'accord.

Je passe, sans plus tarder, la parole à Daniel FABRE pour les Comptes de Gestion 2017.

DÉLIBÉRATION N° 27 : FINANCES – COMPTES DE GESTION 2017

DÉLIBÉRATION N° 28 : FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

DÉLIBÉRATION N° 29 : FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017

Rapporteur : M. Daniel FABRE

(Présentation de documents sur écran)

M. Daniel FABRE.- Merci, Monsieur le Président. Nous allons voir le Compte Administratif du Budget Principal et nous voterons trois délibérations à la suite : les Comptes de Gestion 2017, les Comptes Administratifs 2017 et l'affectation des résultats 2017 à la suite de cette présentation.

Les différents Comptes Administratifs des 9 budgets annexes seront développés dans la suite de la présentation de chaque budget correspondant par l'Élu en charge du secteur.

LES COMPTES CONSOLIDÉS

Le bilan consolidé 2017

Nous pouvons examiner le bilan consolidé 2017 en millions d'euros.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 54,58 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement : 44,83 M€, dont les dépenses de personnel qui s'élèvent à 12,20 M€, soit 27,22 % des charges.

Cela laisse un résultat d'exploitation 2017 de 9,75 M€.

Par ailleurs, nous avons les excédents de fonctionnement 2016 reportés pour 2,95 M€.

La capacité à financer les investissements sur fonds propres s'élève à 12,7 M€.

Les recettes réelles d'investissement, pour un montant de 15,65 M€, sont composées par les subventions perçues pour 4,33 M€ et par les emprunts pour 8,57 M€.

Dans les dépenses réelles d'investissement pour un montant de 22,48 M€, nous avons les dépenses d'équipement pour 13,6 M€ et le remboursement du capital de la dette qui s'élève à 8,13 M€.

Le résultat d'investissement 2017 fait ressortir un montant de – 6,83 M€.

Les excédents antérieurs reportés des sections d'investissement s'établissent à 1,18 M€.

Le besoin de financement des sections d'investissement s'élève donc à 5,65 M€.

La gestion stratégique de la dette

L'encours de la dette se répartit entre 8 budgets selon les valeurs suivantes :

Pour le Budget Principal, le capital restant dû au 31/12/17 s'élève à 18 730 295 €. Par rapport à 2016, cela fait une baisse de 5,81 %.

Pour le Budget Eau, le capital restant dû au 31/12/17 s'élève à 4 621 110 €. Par rapport à 2016, cela fait une hausse de 14,60 %.

Pour le Budget Assainissement, le capital restant dû au 31/12/17 s'élève à 5 673 685 €. Par rapport à 2016, cela fait une baisse de 12,47 %.

Pour le Budget TDMA, le capital restant dû au 31/12/17 s'élève à 4 930 448 €. Par rapport à 2016, cela fait une variation de + 9,63 %.

Pour le Budget Transports Urbains, le capital restant dû au 31/12/17 s'élève à 2 222 328 €. Par rapport à 2016, cela fait une augmentation de 101,55 %.

Pour le Budget Aéroport, le capital restant dû au 31/12/17 s'élève à 88 333 €. Par rapport à 2016, cela fait une baisse de 7,02 %.

Pour le Budget Centre Aquatique, le capital restant dû au 31/12/17 s'élève à 265 000 €. Par rapport à 2016, cela fait une baisse de 7,02 %.

Pour le Budget Z.A.E., le capital restant dû au 31/12/17 s'élève à 183 333 €. C'est-à-dire 100 % puisque c'est la première année.

La dette totale s'élève à 36 714 532 €, soit une variation de + 0,92 % par rapport à 2016.

Évolution de la dette et de la capacité de désendettement (en budget consolidé)

On voit que, depuis 2012, c'est en baisse régulière. En 2017, la capacité de désendettement est à 3,8 années.

Évolution des masses financières consolidées et de l'autofinancement

En 2013, le total des charges réelles de fonctionnement s'élevait à 40,92 M€, le total des produits réels de fonctionnement s'élevait à 48,82 M€ et l'autofinancement était à 7,91 M€.

En 2017, nous avons un total des charges réelles de fonctionnement de 44,83 M€, un total des produits réels de fonctionnement de 54,58 M€ et une épargne brute à hauteur de 9,75 M€. La progression a donc été sensible depuis 2013.

Dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement 2017

Pour le fonctionnement, ces dépenses sont les suivantes :

Pour le Budget Principal : 23,22 M€
 Pour le Budget Eau : 5,24 M€
 Pour le Budget Assainissement : 3,09 M€
 Pour le Budget TDMA : 7,2 M€
 Pour le Budget Transports : 4,6 M€
 Pour le Budget PLIE : 0,45 M€
 Pour le Budget Campings : 0,21 M€
 Pour le Budget Aéroport : 1,01 M€
 Pour le Budget Centre Aquatique : 1,32 M€
 Pour le Budget Z.A.E. : 0,29 M€

Pour l'investissement, les dépenses sont les suivantes :

Pour le Budget Principal : 11,53 M€
 Pour le Budget Eau : 2,99 M€
 Pour le Budget Assainissement : 2,9 M€
 Pour le Budget TDMA : 2,15 M€
 Pour le Budget Transports : 1,19 M€.

Les Restes à Réaliser 2017 s'établissent ainsi :

Pour le Budget Principal : 5,3 M€
 Pour le Budget Eau : 1,3 M€
 Pour le Budget Assainissement : 2 M€
 Pour les autres budgets, ce sont des sommes beaucoup moins importantes.

La contractualisation

La contractualisation est une source indispensable de co-financement :

Avec l'Europe :

* FEDER – Axe 8 2015-2020 (PDUi) : 3,04 M€
 * FSE 2015-2020 (PLIE) : 1,6 M€
 * LEADER Pays d'Aurillac : 524 000 € (3 dossiers déposés)
 * FEADER : 187 000 € (2 dossiers déposés)

Avec l'État :

* Le Contrat de Ruralité 2017-2020 : 1,97 M€ (dont 0,97 M€ pour les Communes)
 * le TEPCV : 2 M€
 * + SIL, DETR, FNADT, DIRECCTE

Avec l'État et la Région :

* CPER 2015-2020 : 3,2 M€ au titre du volet territorial et 54,6 M€ au titre du volet routier (RN122)

Avec la Région :

* Contrat Ambition Région 2017-2018 : 2,14 M€ (dont 0,7 M€ pour les Communes)

Avec le Département :

* Contrat Cantal Développement 2016-2021 : 2,65 M€

Avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne :

* Pour la rénovation du système de Souleyrie : 19,7 M€

* Pour le Schéma directeur AEP : 1 M€

LE BUDGET PRINCIPAL : Le compte administratif et les actions réalisées en 2017Poids respectifs en 2017 des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à un montant total de 29,24 M€.

Dans les recettes, nous avons :

- les ressources fiscales qui s'élèvent à 18,36 M€. Ces ressources fiscales sont constituées par la CFE, la CVAE, la TASCOM, la taxe d'habitation et les taxes foncières ;
- la DGF et les autres dotations pour 8,08 M€ ;
- les produits des services pour 0,36 M€ ;
- les autres produits pour 1,37 M€ ;
- l'excédent antérieur reporté pour 1,07 M€.

Dans les dépenses, nous avons :

- les versements aux communes : 4,3 M€,
- le FNGIR : 3,02 M€,
- la contribution au redressement des comptes publics : 1,37 M€,
- les subventions versées : 6,42 M€,
- les frais de personnel : 4,46 M€,
- les charges courantes de fonctionnement : 2,37 M€,
- les charges financières : 0,55 M€,
- les autres charges : 0,72 M€,
- le résultat d'exploitation : 6,03 M€.

La répartition par typologie des recettes réelles de fonctionnement 2017

On s'aperçoit qu'il y a trois postes importants de recettes qui représentent chacun un tiers du budget :

- les dotations de l'État : 28,70 %,
- les impositions économiques (TASCOM, IFER, CVAE et CFE) : 33,13 %,
- les impositions sur les ménages avec essentiellement la taxe d'habitation : 32,01 %.

Et par ailleurs, les ressources propres représentent 6,16 % des recettes de fonctionnement.

La répartition par compétence des dépenses réelles de fonctionnement 2017

Nous avons :

- l'administration générale : 20 % (soit 1/5^{ème} des dépenses) ;
- l'assemblée locale : 3 % ;
- la communication : 2 % ;
- le SDIS : 16 % ;
- l'enseignement supérieur : 2 % ;
- la culture : 13 % ;
- les sports et loisirs avec les différents investissements sur le Centre Aquatique, le Stade Jean Alric, le Boulodrome, la Piste d'athlétisme, le Centre de loisirs de Lascelles : 10 % ;
- les interventions sociales (Politique de la Ville, Gens du Voyage, PLIE, Mission Locale) : 6 % ;
- le cadre de vie (Transports urbains, urbanisme, environnement) : 9 % ;
- le développement économique (Aurillac Développement, ligne aérienne, tourisme) : 15 % ;
- la dépense non ventilable (dette) et divers : 4 %.

Les poids respectifs en 2017 des recettes et dépenses réelles d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à un montant de 11,53 M€.

Dans les recettes d'investissement, nous avons :

- le résultat antérieur reporté : 2,24 M€,
- les fonds propres : 2,47 M€. C'est essentiellement le fonds de compensation de la TVA,
- les subventions d'équipement perçues : 1,14 M€,
- les emprunts : 2,88 M€,
- les autres produits : 0,07 M€,

Ce qui fait ressortir un besoin de financement de 2,73 M€.

En dépenses d'investissement, nous avons :

- les dépenses d'équipement : 6,06 M€,
- les subventions d'équipement versées : 1,17 M€,
- les autres dépenses : 0,38 M€,
- le remboursement de la dette : 3,92 M€.

La répartition par compétence des dépenses réelles d'investissement 2017 est la suivante :

- le développement économique (Immobilier d'entreprise, ZA, aire événementielle, aéroport, tourisme, THD) : 24 % des dépenses d'investissement ;
- le cadre de vie (OPAH, PLUiH, la Plantelière, les transports urbains, le Pôle Intermodal, eau et assainissement) : 11 % ;
- les interventions sociales (Aires d'accueil, maison médicale) : 2 % ;
- les sports et loisirs constituent le gros poste (Stade Jean Alric, boulodrome, Épicentre, piste d'athlétisme, Centre de loisirs de Lascelles) : 24 % ;
- la Culture (Médiathèque, Prisme, Parapluie, Chaudron) : 2 % ;
- l'Administration générale : 3 % ;
- la dépense non ventilable (dette) : 34 %.

Les actions réalisées en 2017 au titre du Budget Principal sont les suivantes :

- sur le Pôle Immobilier d'Entreprises, les travaux de la 6^{ème} tranche qui est livrée ;
- sur Abeil, les études et le lancement des travaux d'extension des locaux ;
- sur Esban II : les acquisitions foncières et les études en cours ;
- au titre de la GPEC : le diagnostic, le plan d'actions, le séminaire élus-entreprises qui a eu lieu dans le courant de l'année 2017 ;
- au niveau du Rocher de Carlat : l'ouverture du site et le lancement des visites en réalité augmentée. Tout cela a été opérationnel pour juillet 2017 ;
- sur la station de pleine nature de Mandailles : l'étude et la préparation des travaux sur l'ancienne école. Les travaux sont déjà en cours sur l'ancienne école ;
- pour ce qui est de l'OPAH 2017-2022, l'opération a été lancée en 2017 ;
- sur le PLUi-H : poursuite de l'étude qui est en cours depuis 2016 ;
- sur le PEI : accord de principe sur le foncier avec la SNCF, protocole d'accord financier entre les partenaires. Les acquisitions et études sont en cours ;
- dans le cadre des transports : lancement d'une aide à l'acquisition de vélos électriques ;
- sur le Stade Jean Alric : la fin de l'opération de restructuration. L'opération s'est terminée en octobre 2017 pour le début de la saison sportive ;
- au titre des subventions d'intérêt commun : une subvention pour le Marché Couvert d'Aurillac et une subvention pour la Maison de la Petite Enfance d'Arpajon.

(M. le Président sort de la Salle du Conseil pendant les votes des délibérations sur les comptes de gestion 2017, les comptes administratifs 2017 et l'affectation des résultats 2017, après avoir confié la présidence de séance à M. MATHONIER).

M. MATHONIER.- Michel ROUSSY s'étant absenté, je vous propose de voter dans un premier temps les Comptes de Gestion qui sont les comptes parallèles aux Comptes Administratifs, tels qu'ils vous ont été présentés.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°27 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au vote de la deuxième délibération qui est doit être celle de l'approbation des Comptes Administratifs.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°28 est adoptée à l'unanimité.

Dernière délibération portant sur les comptes 2017 : l'affectation des résultats qui doit être dans vos documents, dans les délibérations du groupe B, qui reprend, pour chaque budget, les résultats du Compte Administratif avec une affectation entre le compte de fonctionnement et le compte d'investissement.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°29 est adoptée à l'unanimité.

(Retour de M. le Président en séance)

Voilà, Monsieur le Président. Les délibérations n° 26, 28 et 29 sont adoptées à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour ces présentations et ces votes.

Nous allons rentrer dans la présentation de chacun de nos budgets avec, à chaque fois, si nous le souhaitons évidemment, un retour sur le réalisé pour bien comprendre les évolutions, et je vous proposerai de voter les délibérations après chaque présentation du budget, soit du Budget Principal par moi-même, soit de chaque budget annexe par les Vice-Présidents en charge de ces budgets annexes.

DÉLIBÉRATION N°30 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

DÉLIBÉRATION N°31 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRÉSIDENT.- Examinons le Budget Principal qui reste, malgré tout, bien que nous ayons beaucoup de budgets, le budget le plus important puisque nous sommes à un budget de fonctionnement à hauteur de 28,5 M€.

Il faut noter les quelques grandes lignes de stabilité dans nos budgets depuis plusieurs années :

- d'une part, la maîtrise des charges et de l'endettement. Vous l'avez vu au niveau du réalisé que vous a présenté Daniel FABRE avec un temps de remboursement qui est très en deçà des seuils d'alerte et qui nous laisse une sérénité dans l'endettement.
- d'autre part, une stabilité de la pression fiscale puisque nous vous proposerons une stricte stabilité des taux sur le Foncier Non Bâti, sur la Taxe d'Habitation et sur les Impôts économiques, de façon à donner à nos concitoyens de la visibilité sur cette partie-là.
- et enfin, un maintien d'un haut niveau d'investissement puisque, comme vous l'avez vu, en termes d'autofinancement, notre budget nous laisse des marges suffisamment importantes pour être au rendez-vous de grands équipements ou de grands investissements qui sont la vocation de la Communauté d'Agglomération.

Nous le verrons dans le budget, comme nous l'avons vu dans les Comptes Administratifs, cette capacité nous permet de porter des projets qui pèsent en termes d'investissements et donc de travaux et qui pèsent en tant qu'effet de levier sur l'économie.

Si nous regardons de façon plus précise nos dépenses et nos recettes, vous avez, sur les tableaux qui sont à l'écran, nos ressources qui sont constituées par les ressources fiscales, la DGD et les autres compensations, et les autres produits :

- * 18 M€ pour les ressources fiscales ;
- * 8 M€ pour la DGF et les autres compensations ;
- * 1 M€ pour les autres produits.

Parallèlement, vous avez les charges, en particulier :

- * les frais de personnel qui sont à 4,67 M€. Je ne sais pas si vous avez remarqué dans le consolidé du Compte Administratif une information qui est parlante notamment pour les maires, c'est que les charges de personnel à la Communauté d'Agglomération représentent de mémoire 27 % ; ce qui est très peu par rapport à des communes où nous sommes à 50 %, 51 % ou même 52 %. On voit que les structures financières ne sont pas du tout les mêmes entre l'intercommunalité et nos communes, mais c'est aussi la richesse de l'intercommunalité, c'est d'être sur d'autres schémas financiers.
- * les subventions versées. Nous les avons évoquées tout à l'heure aussi.
- * le FNGIR.
- * et les reversements aux Communes.

Si nous regardons la répartition des recettes de fonctionnement, c'est une stabilité par rapport à ce qui a été présenté tout à l'heure avec les trois tiers :

- un tiers constitué par les impositions sur les ménages : 33 % ;
- un tiers constitué par les impositions économiques : 32,5 % ;
- et un petit tiers constitué par les dotations d'État : 29 %.

Les ressources propres sur le Budget Principal sont réduites puisque les recettes d'usagers arrivent beaucoup sur les budgets annexes, mais pas sur le Budget Principal.

La tendance longue se confirme. Vous savez qu'à l'origine la fiscalité de notre Intercommunalité ne pesait que sur le tissu économique puisqu'il n'y avait que l'impôt économique. Les réformes ont entraîné des assujettissements à la Taxe d'Habitation et au Foncier pour les habitants de l'Intercommunalité, et nous sommes aujourd'hui à 33 % et 33 %. Nous avons donc une stricte égalité dans les contributions des entreprises et des ménages.

L'évolution des dotations est représentée sur cet histogramme. Vous voyez l'évolution sur le temps long, de 2013 à 2018, en globalisant la DGF part compensation et la DGF part intercommunalité.

Retenez, entre 2013 et 2017, une perte de 1 870 000 €. Si nous voulons être tout à fait objectifs, parce que les chiffres sont toujours délicats à manier, nous pouvons rajouter à ce montant-là le FPIC qui est une dotation qui est horizontale ; ce n'est pas de la solidarité verticale, mais c'est une solidarité entre collectivités. Ce sont quand même 600 000 € qui n'existaient pas, qui arrivent et qui peuvent être inscrits là pour tasser un petit peu le différentiel.

La nouveauté par rapport aux années précédentes, et là vous le voyez sur 2018, c'est l'engagement d'une stabilisation du montant des dotations. Les calculs ne sont pas encore disponibles mais nous faisons entièrement confiance à ce qui nous est dit. Nous avons donc provisionné le même montant en termes de dotations pour 2018.

Sur ce graphique, vous voyez une ligne qui montre bien la stabilité au niveau de nos trois impôts (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Non Bâti et CFE). Vous le voyez, la ligne est strictement droite depuis 2013.

Ce camembert présente la répartition de nos dépenses réelles de fonctionnement, secteur par secteur. Cela donne une vision plus précise et plus opérationnelle de ce que nous faisons de façon réelle et concrète.

Le personnel ressort à 30 % des dépenses. Le 27 %, c'est en budget consolidé. Sur le Budget Primitif, il y a un montant un peu plus important.

Il faut noter une dépense que nous oublions souvent, mais qui est majeure, c'est la dépense pour le SDIS puisqu'elle représente 15 % des dépenses de fonctionnement. Ce sont 2 M€ qui sont versés chaque année au Service Départemental d'Incendie et de Secours. C'est une somme très importante, c'est le plus gros engagement de la Communauté d'Agglomération.

Derrière, nous avons le développement économique sous ses différentes formes à 12 %.

Ensuite, nous avons le cadre de vie à 7 %.

Enfin, nous avons l'ensemble des interventions sociales qui ressort à 6 % et les interventions dans le secteur sportif et des loisirs à hauteur de 8 %.

Si nous regardons l'investissement, pour un total de 23,8 M€, nos recettes sont constituées par :

- un recours à l'emprunt de 7,15 M€ ;
- des subventions à percevoir à hauteur de 5,89 M€. Vous voyez le taux moyen de subvention qui donne une indication des ressources que nous pouvons trouver auprès de nos partenaires extérieurs, qui s'établit à 36,63 %
- et nos fonds propres qui viennent alimenter cette section.

Ces recettes doivent couvrir les dépenses suivantes :

- des dépenses d'équipement prévues à 16,08 M€ ;
- des subventions d'équipement versées, pour 2,43 M€
- et la charge de la dette en capital qui est inscrite en dépenses d'investissement.

Là aussi, vous avez une typologie qui vous permet de mieux voir où la CABA investit.

Vous voyez que nous avons :

- en premier lieu et très largement, le développement économique pour 35 % ;
- ensuite le cadre de vie pour 21 % ;
- l'administration générale pour 14 % ;
- le secteur des sports et des loisirs pour 10 % ;
- la culture pour 5 % ;
- l'enseignement pour 1 % ;
- les interventions sociales pour 1 %.

Voilà les grandes masses financières.

Pour illustrer en particulier l'investissement sur l'exercice qui va venir, vous avez un certain nombre d'exemples qui vont vous être présentés. Nous envisageons sur 2018 les actions suivantes :

- Je veux d'abord évoquer Esban II, où il nous reste cette année à procéder à l'achat de la parcelle qui est indiquée là comme une parcelle en négociation. Une fois cette acquisition faite, la totalité de l'emprise sera acquise, et nous allons consacrer l'année à boucler l'ensemble du dossier sans doute de concession, mais en tout cas le budget de gestion d'Esban II pour pouvoir, en 2019, engager concrètement l'opération d'ouverture, de viabilisation et l'ensemble des travaux nécessaires pour que cette zone d'activité vienne compléter utilement la zone d'Esban I qui est quasiment bouclée puisque sur Esban I, il ne nous reste que deux parcelles disponibles réellement, qui sont les plus éloignées de la Sablière quand vous regardez la topologie de la zone. Il reste les parcelles qui sont contre la Sablière, qui sont des parcelles que nous avons volontairement gardées puisque celles-ci auront sans doute une fonction un peu spécifique du fait de la proximité et de la mitoyenneté

immédiate avec la Sablière. Ce sont les parcelles qui seront vendues le plus cher bien évidemment. Mais disons qu'en termes de gestion, pour nous, c'est un coup parti. Sur Esban I, il y a effectivement ces quelques parcelles qui restent, mais nous devons dès maintenant nous projeter sur Esban II avec 42 hectares qui seront loin d'être 42 hectares commercialisables puisqu'une bonne partie d'entre eux abrite des zones humides ; avec les obligations de compensation, tout cela va nous amener à une réduction que nous n'avons pas encore chiffrée de façon précise des hectares disponibles. Nous prévoyons un certain nombre de parcelles de tailles diverses, et notamment une parcelle vers le bas sans doute qui peut nous permettre d'accueillir une entreprise importante au cas où cela se présenterait ; je n'ai pas de nom à vous donner aujourd'hui, je n'ai pas de scoop, ne rêvez pas, mais il peut y avoir soit une opportunité de déplacement d'une entreprise existante, soit un besoin sur une nouvelle entreprise. Nous engageons donc sur Esban II cette réserve foncière pour que nous soyons prêts à accueillir des entreprises au cas où cela se présenterait.

- Vous avez également un certain nombre d'opérations sur l'aéroport qui sont indiquées là, qui ne se feront pas forcément toutes sur 2018, mais qui seront, sur les deux années qui viennent, à réaliser à coup sûr :

* Il est prévu d'une part la rénovation thermique et l'agrandissement de l'aérogare puisque vous savez qu'avec les réglementations, on est de plus en plus serré maintenant dans l'aérogare avec l'ensemble des filtrages et des mécanismes de vérification des bagages, et avec l'augmentation du trafic tout simplement. Nous avons donc la nécessité d'agrandir encore notre aérogare.

* Vous avez également l'étude d'un bâtiment qui remplacera l'algéco que nous avons aujourd'hui en bord de piste ; c'est un bâtiment qui permettra d'accueillir le bâtiment des pompiers, les associations. Tout ce secteur-là va être transformé de façon importante puisqu'entre cela et le chantier de la RN 122, il y a déjà une voie qui a été réalisée, vous avez pu le voir si vous y êtes passés récemment, la future voie de desserte qui passe derrière le grand hangar où il y a le photovoltaïque ; cette voirie qui sera la voirie définitive est désormais réalisée ; elle n'existe pas encore sur la photographie parce que c'est très récent. C'est un secteur qui va être chamboulé, amélioré et largement modernisé, mais ce ne sera pas du luxe ; pour ceux qui connaissent le bâtiment et le restaurant de l'aéroclub, ils peuvent constater que ce sont des bâtiments qui ont vécu, qui ont fait leur temps. L'algéco n'était évidemment que provisoire, et là aussi nos obligations sont là pour nous rappeler qu'il faut investir sur l'aéroport.

* Autre obligation, c'est l'extension du parking pour l'avion puisque, comme vous le voyez, nous n'avons pas aujourd'hui la capacité de stationner le nombre d'avions qu'il convient par rapport à un cahier des charges nouveau, surtout si les activités aéroportuaires augmentent. Là, nous aurons un billet à mettre sur cette partie-là, qui est quand même un billet de 750 000 € environ. Ce sont des choses qui sont importantes.

Tout cela est une obligation réglementaire. Il n'y a pas de caprices dans ces dépenses-là. Il n'y a aucune dépense de confort. C'est vraiment le minimum pour avoir les habilitations qui nous permettent d'avoir un aéroport aux normes. Si nous voulons avoir une liaison de qualité, si nous voulons pouvoir être exigeants vis-à-vis des compagnies aériennes, il faut que nous soyons exigeants vis-à-vis de nous-mêmes dans la qualité des installations. Et puis, c'est un problème de sécurité tout simplement.

* Ensuite, il est prévu la mise aux normes du seuil 15. Le fameux seuil 15, c'est l'accès de la piste côté RN 122, où il y a obligation d'avoir un carré de 150 mètres par 150 mètres, qui doit être banalisé pour sécuriser le roulement éventuel d'un avion ; cela ne doit pas se passer, mais enfin il y a cette obligation de sécurité, et nous ne sommes pas aujourd'hui dans les clous par rapport à cette norme-là.

Tout cela va se faire aussi avec le chantier de la RN 122 qui passe au même endroit. Il y aura donc de grosses perturbations et un gros chantier en vue dans la période puisque la RN va frôler le trait rouge que vous voyez sur la diapositive.

* Le dernier point qui porte sur l'aéroport et qui n'est pas anecdotique pour nous, c'est le déplacement de la station météo. Ce n'est pas anecdotique pour deux raisons, d'une part parce que c'est aussi de la sécurité aérienne, et d'autre part parce que cela fait l'objet de notre célébrité sur les chaînes de télévision et sur les radios. La station va être basculée vers Arpajon ; cela restera encore sur la commune d'Aurillac, mais ce sera transféré de l'autre côté de l'aéroport.

Vous voyez que tout cela engage des dépenses importantes sur chacun des sujets. Pour vous donner quelques éléments chiffrés sur ces opérations-là, la rénovation de l'aérogare et les études présentent un investissement de 260 000 €. Le local des pompiers représente une somme de 140 000 €. Pour ce qui est de la RN 122, vous avez compris qu'au niveau du volet routier du CPER, les 54 M€ n'étaient pas 54 M€ de la Communauté d'Agglomération. C'est le projet qui coûte 54 M€. Dans ce projet-là, la Communauté d'Agglomération – nous l'avons décidé ensemble – vient à hauteur de 1 M€ que nous versons sur 5 ans, qui est versé chaque année sur l'opération.

Voilà pour la partie concernant l'aspect économique, avec l'aéroport en particulier.

- Toujours sur la partie économique, une opération qui n'est pas forcément très importante en coût financier, mais qui est très importante en termes d'effets et d'animation de notre territoire en matière économique, c'est la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. Nous avons – certains d'entre vous étaient présents – formalisé des ateliers qui ont été réunis à Hélitias à partir du travail réalisé par des dirigeants d'entreprises de plus de 50 salariés qui se sont mis ensemble pour réfléchir à la façon de valoriser ce qu'ils font, de gérer des problèmes d'image de chacune de ces entreprises, de gérer l'emploi que ce soit en termes de recherche, que ce soit en termes de profilage des offres. Ce sujet-là est un sujet qui nous préoccupe tous, et c'est un sujet qui est traité avec les entreprises. Je crois que c'est un peu la caractéristique de cette action-là, c'est-à-dire que ce sont réellement les responsables d'entreprises qui réfléchissent entre eux et qui ont, à la faveur de ces premiers temps de travail, découvert un certain nombre de réalités, par exemple qu'ils se parlaient très peu en matière de ressources humaines et que chacun essayait de s'arranger dans son coin, et que, compte tenu des difficultés de recrutement actuelles secteur d'activité par secteur d'activité, de se piquer l'emploi de l'un vers l'autre. Ils ont découvert que ce n'était pas la vraie concurrence, que la concurrence était beaucoup plus territoriale vis-à-vis de l'extérieur et que les entreprises avaient intérêt à parler entre elles de ces questions-là pour être plus fortes. C'est ce qui est en train de se construire avec elles. C'est un élément important. Ils nous ont dit aussi que nous devons changer notre mode de communication sur le Département et passer peut-être un peu plus de l'aspect « image naturelle » qui est aujourd'hui bien ancrée à une image plus dynamique, de performances économiques, de recherche, de responsabilité sociale des entreprises, de qualité du travail, de qualité des relations sociales. C'est ce que nous allons nous employer à faire dans la période qui vient.

Toute cette opération sera, si j'ose dire, reversée dans l'Agence de Développement Économique Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises qui va être installée, dans les semaines qui viennent je crois, dans les locaux du Conseil Départemental. C'est, à notre avis, le bon outil pour avoir – cela, c'est un vœu pieux que nous formulons depuis longtemps – une entrée unique pour les entreprises, pour qu'elles puissent avoir un guichet. L'agence n'a pas vocation à traiter la totalité des sujets, mais aurait vocation ou aura vocation à accueillir toutes les entreprises et à les orienter soit vers les chambres consulaires, soit vers les professionnels, soit vers l'État, soit vers les financeurs. Ce sera un lieu où l'ensemble des intervenants pourront entre eux s'ajuster pour être le plus efficace possible au service de l'entreprise et bien sûr au service de l'emploi. Cela peut traiter des problèmes d'accueil tels que nous les dessinons puisqu'il y a un certain nombre d'initiatives sur l'accueil aujourd'hui ;

il y a des initiatives de la Chambre de Commerce et des initiatives du Département notamment. Le dernier Salon virtuel de l'Emploi nous a montré qu'en ayant une professionnalisation des interventions dans ce domaine, on gagnait beaucoup en efficacité. Je pense donc qu'il faut que, sur ces sujets-là, nous soyons capables de nous projeter dans la modernité. Le salon a été un succès parce qu'une entreprise spécialisée a ciblé la démarche vers des régions, via les réseaux sociaux, en ayant des fichiers caractérisés, et cela donne de bons résultats, voire d'excellents résultats, et je pense que c'est quelque chose qu'il faut que nous continuions à pousser.

J'ai été un peu long sur ce sujet-là, mais cela me semble être un sujet essentiel.

- En développement touristique, nous avons le Rocher de Carlat, où nous enrichissons en permanence l'offre, même si cela représente un coût régulier. L'enrichissement est relatif pour l'instant, mais c'est un travail qui est fait en liaison avec la même société depuis le départ. Aujourd'hui, nous avons une présentation graphique qui est très performante, qui intègre des personnages. Il y a eu un gros travail qui a été réalisé par le service avec des outils pédagogiques qui seront distribués dans l'ensemble des écoles ou à l'ensemble des groupes. Nous allons pouvoir présenter tout cela – nous vous l'avions dit la dernière fois – à Monaco, puisque nous allons nous rendre à Monaco les 23 et 24 juin, avec Carlat, Mur-de-Barrez, Vic-sur-Cère et Calvinet, et nous, nous présenterons la réalité augmentée du Rocher de Carlat. Je pense que cela va donner, à côté des groupes folkloriques, une image plus équilibrée de notre territoire.

- Au niveau du Puech des Ouilhes, nous allons continuer les aménagements puisque vous savez que c'est un secteur qui est important pour nous, avec là aussi des crédits relativement importants puisqu'il faut continuer la passerelle, réaménager l'ensemble des promenades, et – nous évoquerons ce point un peu plus tard, mais je vous le signale tout de suite car j'ai peur de l'oublier – il y a l'étude d'un tracé qui fera le tour complet du Lac de Saint-Étienne en liaison avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne. Voilà un tour qui aurait vocation à être à la taille d'un marathon, qui permettrait d'avoir des randonnées sportives ou de loisirs sur la totalité du lac, qui donnerait un élément d'attractivité supplémentaire.

- Nous avons aussi notre Voie Verte ou Route d'Artagnan, il y a plusieurs noms provisoires qui décrivent cette initiative qui est la recherche d'une voie « douce », je mets le qualificatif « douce » entre guillemets quand on arrive vers les hauts de Mandailles, qui permette à la fois de relier le Sud-Ouest, en l'occurrence le secteur d'Ytrac, jusqu'au haut de la Vallée de Mandailles et de la Vallée de la Jordanne et de la Cère. Ce sont deux parcours sur lesquels nous avons décidé de lancer une étude qui est en cours pour permettre ce cheminement et permettre des passages d'une vallée à l'autre. Ce sont des parcours qui intégreront de façon impérative, là où c'est possible évidemment, les passages vers les points touristiques ou vers les points économiques de chacune des communes traversées pour irriguer l'ensemble du territoire. Nous aurons une partie verte qui est une partie qui sera vraiment vouée à la circulation douce, familiale si l'on peut dire ; par ailleurs, la partie bleue – vous le devinez – sera plus sportive, mais il est très bien qu'il y en ait pour tous les goûts. Je pense qu'à partir de cette étude-là, il peut y avoir beaucoup d'initiatives qui viennent au niveau de chacune de nos communes, et cela peut nous faire un produit intéressant. Pour mémoire, cela s'appelle la Route d'Artagnan, vous l'avez compris, nous en avons parlé, qui part de Maastricht où d'Artagnan est décédé, pour aller jusqu'à Lupiac, lieu de sa maison. Pour votre information, je précise que nous avons proposé à la Châtaigneraie Cantalienne de s'associer à l'étude pour faire la partie d'Ytrac à Maurs. Ils sont en train d'étudier cela, nous pourrions faire les deux en même temps. Ils peuvent se raccrocher, s'ils le souhaitent, à l'étude pour avoir une section plus longue sur l'ensemble de l'arrondissement. C'est donc quelque chose de prometteur.

- Nous continuerons en 2018 les travaux sur la station de pleine nature. Vous avez une vision qui est un peu schématique de la halle. Je pense qu'elle est un peu tirée vers le haut peut-être ou un peu maigre du bas. En tout cas, on voit mal le Puy Mary derrière. C'est une vue « catalogue », cela n'a pas été pris sur le terrain. Mais c'est un élément important dans tout ce qui se fait au niveau de la station de pleine nature. Les travaux sont en cours aujourd'hui sur l'ancienne école pour être la base de départ des activités de nature, et les travaux de la halle vont démarrer de façon imminente. Ce qui fait que nous pourrons, dans quelques temps, avoir une vue plus réaliste sur place de ce bâtiment qui renforcera la capacité touristique du nord de la Vallée. Si nous articulons cela avec le Grand Site Puy Mary, je pense que nous avons les prémices, là, d'un point fort touristique qui nous permettra d'augmenter l'attractivité sur cette partie-là. Nous avons cette station de pleine nature et nous avons le site de Saint-Étienne-Cantalès. Je pense que nous sommes parfaitement équilibrés sur notre Communauté d'Agglomération en termes d'offre touristique. Il y a aussi les autres points tels que Carlat et les Gorges, etc, bien évidemment.

La station de pleine nature, ce sont 2 M€ quand même qui seront investis sur cette partie-là.

- Il ne faut pas oublier les Gorges de la Jordanne qui font l'objet d'un agrandissement et d'une restructuration. Vous voyez, à la couleur du bois, ce qui est de l'année et ce qui est plus ancien, et vous voyez qu'il y en a beaucoup à changer chaque année. Là, vous avez la vue hivernale des Gorges qui est sympathique. C'est aussi une dimension importante.

- Nous allons repartir sur des dossiers qui portent plus sur des bâtiments avec l'OPAH puisque c'est aussi un élément qui est important, avec quelques chiffres que je peux vous donner. Nous sommes sur un objectif de 135 logements rénovés par an sur la Communauté d'Agglomération.

En 2017, pour votre information, 157 dossiers ont été retenus pour 870 000 € de subventions de l'ANAH et 204 000 € de subventions de la Communauté d'Agglomération. C'est une opération vertueuse, nous le disons à chaque fois, puisque l'agent investi là, va aux petites entreprises, aux artisans locaux puisqu'il n'y a pas de délocalisation possible, et nous concourons à la fois aux performances techniques, au maintien à domicile des personnes âgées et en tout cas au confort globalement de l'ensemble de nos concitoyens. Je crois que c'est une opération qui est exemplaire et parfaitement adaptée à des territoires comme le nôtre.

La seule évolution que je souhaiterais – mais là il nous faudra le concours sans doute de notre Ministre – c'est d'assouplir un peu les critères de l'OPAH puisqu'aujourd'hui ne sont éligibles à l'OPAH que les propriétaires occupants ou les bailleurs qui louent des logements vides et, notamment sur la zone agglomérée Aurillac/Arpajon, principalement sur Aurillac, je pense que nous aurions intérêt à pouvoir faire bénéficier des subventions de l'OPAH des gens qui veulent louer en meublé parce qu'il y a une demande qui est de plus en plus forte de logements meublés pour des étudiants ou pour des actifs qui viennent sur notre territoire pour des périodes courtes. Or, aujourd'hui, pour des raisons -je pense- de spéculation évidente dans des zones tendues ou dans des grands centres villes, cette possibilité n'est pas ouverte. C'est donc quelque chose qu'il faut peut-être que nous essayions de regarder pour permettre de lutter contre la vacance et améliorer nos capacités d'accueil de jeunes actifs qui viennent dans l'agglomération d'Aurillac pour un, deux ou trois mois et qui ne souhaitent pas louer un appartement vide et qui ne souhaitent pas aller dans des séjours collectifs, qui pourraient trouver là une solution à leur problème de logement. Je vous renvoie à ce que nous disions tout à l'heure, cela nous ramène à notre capacité d'accueil ; c'est-à-dire que, quand quelqu'un recherche un emploi, il est évident que la première chose qui l'intéresse c'est le job, la deuxième c'est le logement, avant de se préoccuper des loisirs. Les éléments basiques sont ceux-là. Aujourd'hui, nous avons beaucoup de mal à pouvoir répondre à leurs demandes. Des jeunes qui arrivent sur notre territoire font le tour des agences immobilières, mais ces dernières n'ont bien souvent pas d'offres qui correspondent à leurs demandes. Cela pourrait donc être une piste de travail intéressante.

- Autre gros sujet sur l'année qui ne coûte pas d'argent, même si nous avons le bureau d'études qui est rémunéré bien évidemment, mais qui demande beaucoup de temps et d'investissement des uns et des autres, c'est le Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour l'Habitat. Le « i » signifie intercommunal. On jargonne beaucoup en urbanisme, le H signifie habitat puisque notre PLUi englobe le Programme Local de l'Habitat. Nous avons aussi le RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal) qui est aussi englobé dans le PLUi.

Tout cela est un sujet qui nous occupe beaucoup au niveau de la Commission Urbanisme et au niveau du Bureau de la Communauté d'Agglomération parce que, comme vous le savez, nous sommes dans des obligations de respecter la réglementation qui nous contraint en termes de réduction de consommation foncière pour les années à venir, et c'est un exercice qui n'est pas simple. Nous allons rentrer dans des phases un peu plus concrètes aujourd'hui. Tout cela demande un gros travail à la fois de perspective, de zonage et de compréhension d'un mode de projection d'urbanisme qui n'est pas le même que celui que nous avons dans les périodes précédentes où nous n'étions pas du tout contraints et où nous avons beaucoup plus de souplesse en termes de prévision. Aujourd'hui, nous sommes obligés, les uns et les autres, d'être beaucoup plus ciblés dans nos prévisions de zonages. Nous en reparlerons évidemment à plusieurs reprises puisque, comme pour le SCoT, il y aura un PADD, une enquête publique et un certain nombre d'ateliers et de points de rendez-vous, avec y compris les conseils municipaux, pour que chacun puisse à la fois travailler dans des ateliers et donner son opinion sur le projet de document. Nous sommes partis pour un document approuvable, à mon avis au mieux, fin 2019 ou peut-être en 2020, compte tenu de la complexité du dossier, et c'est d'ailleurs le calendrier que nous avons toujours eu en tête.

- Autre point essentiel et qui pèse beaucoup financièrement, c'est le Pôle d'Échange Intermodal, qui est aujourd'hui sur une prévision globale de 11 M€, dont 2,5 M€ pour 2018. Ce PEI verra cette année l'étude de maîtrise d'œuvre, les acquisitions foncières, les travaux de libération foncière par la SNCF. Je ne vous garantis rien en termes de délais ; la SNCF est une machine folle, et dès que nous avançons d'un pas, nous nous rendons compte qu'il y a un nouveau directeur qui sort d'on ne sait où et qui doit reprendre l'ensemble du dossier. Je vous assure que c'est vraiment extrêmement compliqué de travailler avec la SNCF. Nous pensions avoir bouclé le dossier, et au grand désespoir de Sandra, d'autres intervenants internes de la SNCF lèvent le doigt et disent qu'ils doivent revoir telle ou telle partie du sujet, et nous repartons à chaque fois pour trois mois ou pour six mois. C'est vraiment une opération au long cours. Ceci dit, malgré cette difficulté, vous voyez l'implantation du PEI, nous l'avons déjà vue évidemment puisque nous avons déjà passé des délibérations sur ce sujet-là en Conseil Communautaire. Cette année devrait être consacrée à une phase d'étude de maîtrise d'œuvre et de démolition mais, encore une fois, sous réserve que la totalité des étapes juridiques et foncières soit réalisée ; ce que je ne m'engage pas à vous dire aujourd'hui parce que c'est vraiment extrêmement compliqué. C'est quand même un élément important du programme.

Par ailleurs, nous avons reçu aujourd'hui – le hasard fait bien les choses – un courrier du Président de la Région qui nous indique qu'il s'engage, dans le cadre d'une classification des gares en différentes catégories, dans une perspective de labellisation de gares de statut régional pour un certain nombre d'entre elles. Nous avons, nous, évidemment vocation à rentrer dans ce dispositif-là. Nous verrons comment tout cela se met en œuvre, mais c'est quasiment un appel à manifestation d'intérêt, en tout cas une information que nous fait la Région sur cette étude qui est engagée pour classer les gares dans la Grande Région. Voilà ce que je pouvais dire sur le PEI.

- Nous continuerons à travailler en 2018 sur le dossier de la méthanisation. Vous connaissez le dispositif. Il sera adossé à la station de Souleyrie. Ce sera un dispositif de méthanisation mixte, c'est-à-dire qui intégrera à la fois les déchets industriels et les déchets verts.

Cela a une grande vertu parce que l'herbe a la mauvaise idée de pousser sur une saison et pas sur l'ensemble de l'année, et pour assurer une charge régulière et une production régulière du méthaniseur, nous avons tout intérêt à adosser cela à la station d'épuration puisque les boues et les déchets industriels pourront être accueillis et traités dans la même installation qui, techniquement, sera différenciée bien évidemment de l'autre installation. Pour cette année, nous serons dans la constitution de la SEM puisque c'est le choix que nous avons fait à ce stade, de créer une société d'économie mixte qui intègre l'ensemble des partenaires, que ce soient la collectivité évidemment, les professionnels du secteur ou les agriculteurs qui seront en contractualisation sur ce dispositif selon une méthode qui reste à déterminer par un bureau d'études juridiques, qui seront constitués en association ou qui s'impliqueront individuellement. Tout cela reste à l'étude. C'est un élément important de notre projet sur 2018. Tout cela sera conduit en parallèle et en même temps que la construction de la station d'épuration qui va être doublée en termes de volume, mais nous le verrons lorsqu'Alain BRUNEAU nous parlera de ces questions-là. Je n'en dis pas plus à ce stade.

- De la même façon, nous allons mettre en service – nous ne l'avons pas posée encore de façon définitive et précise, mais ce sera dans le secteur du Centre Aquatique avec un accès public évidemment – une station hydrogène qui permettra aux premiers véhicules qui fonctionneront avec cette énergie de s'alimenter ; c'est une action un peu volontariste et de promotion de ce nouveau carburant.

- Nous faisons tout à la Communauté d'Agglomération, y compris des mares. Cette mare aura la caractéristique d'être pédagogique ; ce qui, financièrement, se justifie parce que, lorsque l'on regarde le prix de la mare, c'est 190 000 €, mais vous avez autour de cela tout un projet d'animation qui est contractualisé effectivement dans le cadre du projet de « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ». Ce n'est donc pas un coût net pour la Communauté d'Agglomération, c'est très largement subventionné.

- Nous allons avoir aussi en 2018 un gros dossier, le dossier NPNRU, qui correspond à la rénovation urbaine du Quartier de Marmiers. Vous savez que nous avons à Marmiers une délimitation d'un quartier qui accueille des populations défavorisées au nombre de 1 000. C'est une opération ambitieuse et complexe, ambitieuse parce que l'objectif de ces opérations, c'est d'assurer une mixité sociale dans des quartiers qui sont catégorisés comme étant habités par des personnes aux revenus très bas, et l'objectif est d'éviter des effets de ghetto.

A l'échelle d'Aurillac, on peut s'interroger sur ces grands maux que l'on connaît bien dans les cités et les barres qui font quelquefois 20 000 habitants ; nous, nous sommes quand même sur des échelles beaucoup plus petites. Mais il n'empêche que le fait d'être éligibles à ces actions peut nous amener des financements importants au niveau de l'ANRU, puisque nous sommes sur ce que nous espérons, c'est-à-dire 7 M€ de subventions.

Comme c'est un projet régional, il y a 2 M€ de la Région qui sont pré-fléchés sur des opérations qui doivent englober différentes dimensions : la dimension habitat avec en particulier le bailleur social qu'est Logisens puisque, dans ce quartier, il n'y a pas de bâtiments de Polygone, il n'y a que Logisens qui est présent, des opérations d'aménagement public et notamment l'ancienne école de Marmiers où il y a un projet qui est conduit par la Ville d'Aurillac, des opérations commerciales avec différents projets sur le centre commercial existant et sur l'emprise qui est aujourd'hui l'emprise d'ORANGE sur laquelle nous espérons pouvoir, à la faveur aussi de la démolition de la barre qui est derrière le bâtiment ORANGE, reconfigurer ce quartier pour avoir une entrée beaucoup plus agréable et rénovée vers Clémenceau qui est la deuxième cité sur laquelle les bureaux d'études et les techniciens ont fait des propositions. Nous sommes aujourd'hui à la phase d'étude. Nous sommes en mode projet avec différents partenaires.

C'est la Communauté d'Agglomération qui assure le pilotage de ce dossier avec l'assistance évidemment de la DDT et de la déléguée de l'ANRU locale, et puis avec la Ville d'Aurillac et Logisens qui sont les deux partenaires principaux et uniques sur cette partie-là. C'est un très gros travail qui est devant nous avec un calendrier qui est contraint, avec des incertitudes financières aujourd'hui puisque nous n'avons pas de garanties sur des montants définitifs, nous les aurons sans doute au mois de mai, et donc nous avançons de façon progressive sur ce sujet-là. Mais l'objectif, c'est bien un projet de quartier que l'on ne présente peut-être pas suffisamment sur ce document-là, mais si vous êtes intéressés, venez dans les commissions et vous pourrez en prendre connaissance ; c'est un objectif de résidentialisation du quartier qui est séduisant, mais que nous verrons peut-être, les uns et les autres, au fil du temps parce que les engagements financiers pour réaliser la totalité du projet sont hors de portée d'un ou deux exercices.

Mais enfin l'objectif c'est bien que nous ayons, les uns et les autres, une vision claire de l'avenir de ce quartier-là, sachant que c'est un quartier qui n'est pas isolé. Ce n'est pas un quartier qui est en fond de ville, c'est un quartier qui va être aujourd'hui sous l'influence de la nouvelle route nationale dans son accès ; ce qui permet de redessiner aussi la fonction du boulevard qui est aujourd'hui très routière parce qu'il y a beaucoup de voitures qui passent, qui devrait être demain une fonction sans doute plus urbaine parce qu'il y aura moins de véhicules qui y passeront. Il y a donc un certain nombre de considérations de ce type qui sont traitées lors de nos ateliers sur ces sujets-là.

- Nous allons conduire une étude sur l'éclairage du Stade Jean Alric puisque la Ligue de Rugby nous invente encore des critères, mais nous allons prendre notre temps. Sur l'année 2018, il n'y aura que l'étude que nous ferons.

- Nous aurons aussi sur 2018 d'autres interventions concrètes, notamment au niveau du Centre de Loisirs de Lascelles. Vous voyez cette belle toile de tente bleue qui est la salle de restauration, et qui sera bientôt en dur ; je ne sais pas si cette salle se situera exactement à cet endroit-là. Nous continuons l'aménagement du Centre de Lascelles. C'est un des éléments d'attractivité de la vallée. Cela complète le chaînage des installations de la Communauté d'Agglomération sur l'ensemble de la vallée. Les travaux devraient être réalisés – nous l'espérons en tout cas – pour cet été. L'investissement prévu sur ce centre se chiffre à 300 000 €.

- Sur la Médiathèque, les investissements vont toucher en 2018 des choses plus immatérielles, mais importantes, notamment le développement de nouveaux services numériques qui seront proposés à l'ensemble des lecteurs et des usagers de notre Médiathèque.

- Nous allons engager des travaux – qui ne sont pas des travaux très visibles, mais qui sont des travaux essentiels – sur le Prisme et sur le Centre de Congrès. Ce sont des travaux de gros entretien qui seront réalisés dans le cours de l'exercice sur nos deux bâtiments.

- Un élément important sur le bâtiment où nous sommes concernera la rénovation thermique puisque nous ne sommes pas des champions là-dessus. Nous avons un effort à faire qui nous amènera sans doute du confort d'abord, des économies ensuite et une meilleure rationalité dans la gestion du bâtiment.

- Nous allons engager, pour nos agents du Centre Technique Communautaire, des travaux importants sur tous les ateliers qui concernent les métiers du bâtiment, qui sont aujourd'hui mal installés. Comme nous avons de plus en plus de bâtiments, nous avons de plus en plus besoin de surfaces pour les ateliers techniques.

C'est donc un projet qui s'inscrira dans le calendrier de cette année, qui sera en prolongement du bâtiment actuel schématisé en vert, avec également une reprise des stationnements de nos bennes à ordures ménagères de façon que les choses soient plus rationnelles qu'elles ne le sont aujourd'hui sur ces locaux qui sont mitoyens avec le Centre Technique Municipal et avec l'ensemble des autres parties du Centre Technique Communautaire.

- Pour mémoire, vous avez sur ces cartes le nouveau tracé de la RN 122 que vous voyez avec les sections qui vont être engagées, ce sont les sections schématisées en bleu. Vous voyez l'aéroport de Tronquières avec le seuil 15 qui peut être le point symbolisé au bout du pointillé gris. Vous repérez les trois ouvrages qui, pour certains, sont entamés. Le rond bleu marine à droite, c'est le Garric. De là jusqu'au rond-point qui desservira la Sablière, vous avez cette portion-là qui sera réalisée, sachant que les crédits sont bloqués sur l'ensemble du dispositif. Les autres phases se réaliseront. Il n'y a plus d'incertitude financière sur la totalité de la section de cette route nationale.

Vous avez, là, la route que j'évoquais tout à l'heure, qui sera la nouvelle desserte, une fois que la RN sera implantée en voie supérieure. Vous avez ce cheminement-là qui est aujourd'hui réalisé. Le rond-point reste encore à faire. Aujourd'hui, ce n'est pas accessible évidemment, mais lorsque la mise en service de la RN aura lieu, nous serons prêts à ouvrir ce passage qui permettra l'accès au boulo-drome et à l'ensemble des installations qui seront mises à côté. Voilà une photo pour vous montrer le chantier qui est vraiment tout chaud ; là, nous sommes en temps réel. Le chamboulement est en cours sur cette partie-là.

J'espère avoir été complet et pas trop soporifique. Mais il est quand même important que nous ayons en tête, au-delà des engagements financiers, à quoi servent le budget de la Communauté d'Agglomération et les impôts que nous versent les entreprises et nos habitants.

Y a-t-il des souhaits d'intervention maintenant ou passons-nous à l'examen de l'ensemble des autres budgets ? Pas d'interventions. Nous pouvons continuer avec la présentation des budgets annexes et nous débattons sur l'ensemble. J'ai une hésitation sur le bon ordonnancement des votes, parce que s'il faut que nous revenions après sur tous les votes des budgets, cela peut être un peu compliqué.

Nous pourrions malgré tout, même si le débat a lieu après, procéder au vote de chacun des budgets.

Sur le Budget Principal, tel qu'il vous a été présenté, y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas de demandes. Nous renvoyons le débat pour tout à l'heure.

Nous devons voter d'abord sur les taux. Nous vous proposons une stabilité des taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Non Bâti et de la CFE. Vous avez la délibération dans le dossier. Nous vous proposons de fixer :

- le taux d'imposition à la CFE à 30,09 %, taux inchangé,
- le taux d'imposition à la TH à 11,30 %, taux inchangé,
- le taux d'imposition à la Taxe sur le Foncier Non Bâti à 4,15 %, taux inchangé.

Puis-je mettre cette délibération aux voix ? Oui.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°30 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous pouvons maintenant passer au vote sur le Budget Primitif puisqu'il faut toujours voter la recette fiscale avant de la dépenser.

Y a-t-il des votes contre sur le Budget Primitif Principal ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°31 est adoptée à l'unanimité. Il y a donc unanimité, et j'en suis personnellement ravi. Je vous remercie toutes et tous. C'est, je pense, à la fois une marque de solidarité entre nous avec nos diversités territoriales, nos diversités de sensibilité politique, nos diversités de pôles d'intérêt sur l'ensemble des compétences de notre Agglomération qui sont vastes, même si quelquefois beaucoup de nos concitoyens viennent nous voir et pensent que la CABA fait tout. Nous ne faisons pas tout malgré tout ; notre champ est déjà suffisamment large. En tout cas, c'est un gage d'encouragement pour le Président et pour le Bureau. C'est un gage aussi de sérénité dans nos débats à venir sur l'ensemble des sujets, avec des sujets qui sont quelquefois difficiles parce qu'objectivement il peut y avoir des intérêts qui ne sont pas toujours les mêmes en fonction de l'endroit où l'on se situe dans la Communauté d'Agglomération. Mais l'unanimité n'empêche pas le débat ; au contraire, cela doit le faciliter dans cet esprit communautaire dont je me réjouis que, pour la deuxième année consécutive, il fasse l'objet, à travers le vote unanime sur le Budget Principal, d'une volonté commune réaffirmée. Merci à toutes et merci à tous.

Je laisse, sans plus tarder, la parole à Alain BRUNEAU.

DÉLIBÉRATION N° 32 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : M. Alain BRUNEAU

(Présentation de documents sur écran)

M. BRUNEAU.- Merci, Monsieur le Président. Je vais commenter succinctement le Compte Administratif 2017 pour le Budget de l'Eau.

Il y a eu une augmentation des rentrées sur la consommation d'eau (vente d'eau et abonnements), aussi bien par rapport au Compte Administratif 2016 que par rapport aux prévisions du Budget 2017 puisque nous passons en gros de 4,64 M€ entre la part fixe et la vente d'eau à 4,96 M€ en 2017.

En dépenses, nous avons des dépenses qui sont parfaitement stables s'agissant des frais de personnel et des charges courantes de fonctionnement, à 10 000 € près sur chacun de ces postes.

Par contre, nous avons un résultat d'exploitation qui est en augmentation de 0,4 M€, qui passe de 1,57 M€ à 1,97 M€. C'est donc une amélioration de l'autofinancement.

Pour ce qui concerne l'investissement, dans l'emprunt, aussi bien dans l'emprunt réalisé que dans le remboursement de la dette, il faut inclure un refinancement et un désendettement par rapport à un prêt important.

Par contre, ce qui est à noter dans les recettes, c'est que nous avons 1,03 M€ de subventions d'équipement perçues, alors qu'en 2016 nous avons eu 0,13 M€ de subventions perçues ; le montant supérieur perçu en 2017 améliore évidemment les résultats.

Tout à l'heure, il vous a été donné des chiffres sur le montant de l'endettement au 31 décembre. Je dois préciser que cela correspond à une capacité de désendettement de 3,03 années.

Les réalisations 2017 qui vous sont présentées concernent la résorption des fuites, la lutte contre les fuites notamment sur Escanis.

Les réalisations 2017 portent également sur le lancement de l'équipement des réseaux avec des compteurs de sectorisation que nous allons retrouver en 2018 puisque cela c'est important, d'autant plus que ce sont des dossiers qui étaient fortement subventionnés par l'Agence de l'Eau puisqu'il y avait des appels à projets, et qui étaient lancés dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

Pour ce qui concerne le Budget Primitif 2018, je vais aussi le commenter très succinctement.

Pour mémoire, le Budget Primitif de 2017 s'élevait, en fonctionnement, à 6,91 M€. Là, vous voyez que nous sommes à 7,09 M€ pour 2018.

En recettes, il vous est proposé de conserver en gros le niveau des recettes réalisées en 2017.

Nous avons un excédent antérieur reporté qui est à peu près équivalent à celui de l'année dernière.

En dépenses, il vous est proposé de reconduire à peu près le même niveau de dépenses, à 50 000 € ou 60 000 € près pour les frais de personnel ou les charges courantes de fonctionnement.

Le résultat d'exploitation est amélioré puisqu'il passe de 1,25 M€ au budget 2017 à 1,38 M€.

Les reversements, ce sont les taxes qui sont perçues par la CABA et qui sont reversées à l'Agence de l'Eau Adour Garonne ; là, c'est donc à sommes nulles.

Pour ce qui concerne le budget d'investissement 2018, les emprunts sont en légère diminution par rapport au Budget Primitif 2017 puisqu'il y avait le refinancement qui était inclus.

Pour ce qui concerne les subventions d'équipement, vous voyez que nous restons à peu près au niveau de l'année dernière, puisque de 1,03 M€ de subventions perçues, là il est proposé d'inscrire 1,08 M€.

Les fonds propres s'améliorent puisque, en 2017, au Budget Primitif, vous aviez 0,4 M€, et là vous avez 0,7 M€.

Les dépenses d'équipement sont en augmentation de 500 000 €.

Le remboursement de la dette, par rapport à ce que j'ai dit sur le désendettement, est légèrement inférieur à l'année précédente. Il faut savoir que les emprunts représentent 40 % des dépenses réelles d'équipement.

Les réalisations qui vous sont proposées en 2018 sont les suivantes :

- La rénovation du Roc Castanet pour un montant global de 800 000 €. Les marchés viennent d'être attribués, et donc le chantier va bientôt commencer.

- La régularisation des périmètres de captage. Le marché pour le Bureau d'études est en cours. La décision va bientôt être proposée en CAO. Là, ce sont en gros 200 000 € de dépenses d'investissement sur beaucoup de communes, avec là aussi une intervention de l'Agence de l'Eau en subvention, mais avec un léger bémol puisque les montants éligibles retenus pour appliquer la subvention de 80 % sont diminués par rapport aux estimations réelles de l'étude. Finalement, pour 80 %, au bout du compte nous sommes, de mémoire, à 53 ou 54 %, et encore sur les captages de classe A retenus, puisque pour les captages de classes B et C nous n'avons pas encore de réponse.

- Des travaux liés à la mise en œuvre du Schéma Directeur, en particulier l'interconnexion de Labrousse. Là, il y a un petit retard à l'allumage puisque l'appel d'offres va être déclaré infructueux étant donné que la seule entreprise qui a répondu est à un montant nettement supérieur à l'estimation, et là il faut savoir qu'il y a à la fois des canalisations et un réservoir. Nous allons sans doute aller vers la solution de faire un lot « canalisations » et un lot « réservoir » pour essayer d'obtenir des prix intéressants. Mais, là, c'est un peu comme sur Souleyrie, nous avons une obligation qui est de lancer le marché avant le mois de mai si ma mémoire est bonne. Vous voyez qu'il n'y a pas de temps à perdre pour relancer la consultation.

- Des travaux sur diverses communes, notamment pour lutter contre les fuites.

- Dans le cadre du renforcement de l'alimentation en eau potable, la dernière tranche sur Lacapelle/Sansac/Ytrac. Cela concerne l'arrivée au réservoir de la Capelotte à Sansac, où là nous étions un peu bloqués par le passage par un lotissement qui devait se faire. Finalement, cette tranche-là va se réaliser dans le cadre des travaux de la RN 122 puisque, pratiquement, nous allons utiliser l'emprise de la RN 122 pour arriver au réservoir de la Capelotte. Ce qui veut dire qu'au bout de la réalisation de cette tranche, nous pourrons enfin arrêter de pomper l'eau dans l'Authre au captage de Jallès, l'un des 500 captages Grenelle de l'Environnement en France.

- L'équipement des réseaux avec un système de détection des fuites. C'est ce que nous avons vu tout à l'heure. Là, cela va être mis en œuvre. Il s'agit de systèmes qui vont être mis sur différentes bouches à clé, c'est un maillage qui va être fait essentiellement sur la ville d'Aurillac, et notamment sur le cœur ancien d'Aurillac. Ce système permettra, par le captage des sons, de repérer beaucoup mieux, beaucoup plus vite et beaucoup plus précisément les fuites, et donc de les traiter plus rapidement. Tout cela pourra faire l'objet d'une aide appréciable de l'Agence de l'Eau.

Voilà ce que je pouvais dire sur le Budget de l'Eau, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce budget ? Non. Je propose que nous abordions le Budget de l'Assainissement et que, s'il y a des questions, nous traitions les deux points en même temps.

Je mets malgré tout ce budget-là au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°32 est adoptée à l'unanimité.

Le Budget de l'Eau est adopté, et nous passons à son budget cousin germain qui est celui de l'assainissement puisque les deux choses sont quand même en partie liées.

DÉLIBÉRATION N° 33 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : M. Alain BRUNEAU

(Présentation de documents sur écran)

M. BRUNEAU.- Les deux choses sont complémentaires puisque la plupart de l'eau consommée repart dans les systèmes d'assainissement.

Là, pour le Budget de l'Assainissement, je ferai la même réflexion que pour le Budget de l'Eau sur le Compte Administratif en recettes puisque nous avons également une légère progression des recettes de redevance d'assainissement et d'abonnements.

Là, nous avons un résultat d'exploitation qui est en augmentation par rapport au CA 2016 puisque nous avons 2,1 M€ en 2016 et là nous avons 2,47 M€ en 2017.

Les frais de personnel et les charges courantes de fonctionnement sont stables à 50 000 ou 60 000 € près.

Les charges financières n'évoluent pas.

Il n'y a pas d'évolution notable sur le Compte Administratif en matière de fonctionnement.

Sur l'investissement, le besoin de financement est de 1,03 M€ alors qu'au CA 2016, il était de 2,160 M€, il était donc du double.

Là, même remarque sur les emprunts et le remboursement de la dette que pour l'eau, puisque là également, il y a une part de l'ordre de 1 M€ dans le remboursement de la dette qui est prise pour un refinancement d'emprunts anciens à taux élevé.

Là aussi, même remarque que pour le Budget de l'Eau, sur les subventions d'équipement en recettes, il y a eu 1,47 M€ de subventions perçues en 2017 alors qu'en 2016, il y avait eu 60 000 € de subventions perçues. Il y a donc eu une très nette amélioration en 2017. Cela nous aide bien évidemment dans toutes les dépenses d'investissement.

De la même façon, même remarque que pour l'eau, la capacité de désendettement est de 2,86 ans ; c'est-à-dire que sur les deux budgets, nous sommes à une capacité de désendettement de trois ans. Nous nous posons des questions à un moment sur ces budgets ; nous ne sommes pas encore arrivés dans le gras des travaux puisque, sur l'investissement de Souleyrie, nous n'avons pas encore lancé la partie la plus onéreuse des travaux, de la même façon que sur l'eau. Mais c'est quand même aussi le résultat de notre politique de progression modérée mais annuelle des tarifs, qui fait qu'il y a une accumulation ; c'est un peu comme sur les taux au niveau des impôts locaux : si on fait une progression modérée, mais régulière, il y a un effet d'accumulation qui nous permet d'arriver à ce résultat.

Les réalisations 2017 portaient en partie sur le lancement de la rénovation du système de Souleyrie. Cela, je pense que personne ne peut l'ignorer. Nous avons donc lancé la rénovation du collecteur ovoïde des Pupilles/Volontaires. Les travaux ont pu avancer malgré 15 ou 20 jours d'intempéries puisque, par manque de chance, en 2017, nous sommes tombés sur une année pluvieuse et neigeuse et il y a eu des jours où il était difficile ou même impossible de travailler dans la cunette que vous voyez – là, vous voyez une photo avec la cunette nouvelle mise en place – avant d'enlever les tuyaux qui avaient permis de mettre à sec le radier ancien et la cunette nouvelle. C'est donc un chantier qui avance bien. Il y a eu des problèmes de circulation puisque, maintenant, nous avons abordé le traitement des branchements aux particuliers. Il y en a quand même 160 sur les 1 200 mètres de tracé. Il y en a quelques-uns qui sont bien obligés d'être faits en tranchée à ciel ouvert avec parfois une profondeur de 2,50 mètres à 3 mètres. Sinon, d'autres sont faits par chemisage interne ; cela évite de faire une tranchée, mais cela nécessite quand même un puits d'accès. C'est ce qui provoque et qui a provoqué quelques problèmes, et qui va encore en provoquer. Mais les prochains gros travaux sont programmés pour être réalisés pendant les vacances scolaires au droit du collège de la Jordanne.

Par ailleurs, dans les réalisations 2017, nous avons eu la réhabilitation des réseaux et la mise en séparatif dans différentes communes de la CABA.

Pour ce qui concerne le Budget Primitif, en fonctionnement, nous restons sur des chiffres équivalents à ceux de 2017 puisque le résultat d'exploitation, en dépenses, ressort à 1,79 M€ et il était de 1,68 M€ au Budget Primitif 2017.

Il n'y a pas d'évolutions à faire remarquer.

Par contre, en investissement, en recettes, nous avons 600 000 € de fonds propres pour 2018, alors qu'en 2017 nous avons 100 000 € seulement. C'est donc une très nette amélioration.

Les subventions d'équipement attendues sur 2018 sont de 3,26 M€. Elles étaient inscrites à hauteur de 3,43 M€ au Budget Primitif 2017. Nous en avons touché pour 1,47 M€ en 2017, en sachant que sont inscrites toutes les subventions qui sont dans les autorisations de programme.

Pour ce qui concerne l'emprunt, aussi bien en remboursement de la dette qu'en emprunt nouveau, il y a la diminution d'environ 1 M€ de chaque côté qui correspond au refinancement.

Il faut préciser qu'il y a une augmentation des dépenses d'équipement proposées puisqu'au Budget Primitif 2017, nous avons une proposition de 5,28 M€. Là, il s'agit de 7,37 M€ qui vous sont proposés. Là, l'emprunt représente 28 % du coût de l'équipement.

Dans les projets 2018, il est prévu :

- La rénovation de la station de Souleyrie avec la fin des travaux sur le collecteur ovoïde et la reprise des branchements. Ce sont des travaux qui, si tout va bien, devraient être terminés dans l'été, si possible avant le Festival ÉCLAT et avant la reprise de l'année scolaire. Le chantier est en bonne voie. Cela avance régulièrement, et nous pouvons espérer que, maintenant, nous connaissons moins de jours d'intempéries qu'il y en a eu, en sachant que nous sommes à peu près à la moitié de ce qui avait été mis dans le planning initial. Vous voyez les photos qui illustrent l'ovoïde. Cela, c'est l'un des trois puits de descente. Vous voyez sur cette photo l'intervention qui consiste en la destruction de l'enduit interne pour ferrailer le collecteur et remplacer l'enduit enlevé par un nouvel enduit.

- La rénovation du système de Souleyrie. La photo représente une hypothèse d'implantation. Le bureau d'études a été retenu. Le premier comité de pilotage a lieu le jeudi 5. Là, nous allons rentrer dans les études avec un calendrier contraint. Cela comprend à la fois la réhabilitation de la station et la rénovation des réseaux sur Aurillac, depuis la fin de l'ovoïde jusqu'à la station, et d'Arpajon jusqu'à la station. Là, il y a deux études parallèles à mener. Pour illustrer les propos de tout à l'heure du Président, vous voyez le cercle rouge qui est en bas, à gauche ; c'est le cercle qui délimite le futur méthaniseur qui traiterait les déchets agricoles, sachant que la méthanisation des boues et des déchets industriels correspond aux ronds schématisés en orange, qui sont situés à côté, mais dans l'enceinte actuelle de la station de Souleyrie.

Là, je vous rappelle que c'est un montant total, y compris les ovoïdes, de 32 M€ hors taxes d'investissements, évidemment répartis sur plusieurs années.

- Le système d'assainissement du bourg de Mandailles, pour lequel il est prévu en 2018 les négociations foncières et les études de maîtrise d'œuvre, et peut-être, si tout va bien, un lancement de travaux. En tout cas, il y a une ligne qui le prévoit dans le budget d'investissement.

- La livraison d'un nouvel hydrocureur qui était prévue en 2017, mais il a été livré en tout début 2018, et évidemment il sera payé sur le budget 2018. Cela, c'est quand même un outil important, qui coûte quand même 250 000 €. C'est une usine avec beaucoup d'hydraulique et d'informatique.

- Comme d'habitude, des travaux sur diverses communes (Jussac, Mandailles, Saint-Simon, Vézac, Ytrac), soit pour accompagner les travaux de voirie, soit pour des travaux qui s'imposent sur les réseaux eux-mêmes.

Voilà, Monsieur le Président, résumées les propositions budgétaires pour l'assainissement.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un gros budget d'investissement qui porte sur l'ensemble des parties de l'agglomération avec Souleyrie et avec Mandailles où il y a un engagement à réaliser les études, parce que la logique est de traiter l'amont avant de traiter l'aval. Il faut que nous soyons cohérents dans nos interventions, et donc tout cela sera réalisé cette année avec une partie importante sur Souleyrie, mais tous les crédits ne seront pas affectés sur 2018, puisque c'est une opération qui va ensuite s'étaler sur 2019 et sur 2020.

M. BRUNEAU.- Suivant les bureaux d'études, il était envisagé une réalisation sur 20 à 30 mois. Nous pouvons donc rester sur deux ans de réalisation, après la dévolution des travaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser sur ces deux budgets, le Budget de l'Eau et le Budget de l'Assainissement ? Pas de remarques, ni de demandes d'intervention. Je peux mettre le Budget de l'Assainissement aux voix.
Y a-t-il des votes contre ? Non.
Y a-t-il des abstentions ? Non.
La délibération n°33 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous allons explorer maintenant le Budget du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés. C'est Philippe GRANIER qui présente ce budget.

DÉLIBÉRATION N°34 : FINANCES – TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – FIXATION DU TAUX POUR 2018

DÉLIBÉRATION N°35 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES TDMA – BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : M. Philippe GRANIER
(Présentation de documents sur écran)

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président.
Nous allons commencer tout d'abord par le Compte Administratif.
Au niveau du fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibraient à 7,94 M€. La partie essentielle des recettes, c'est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Elle a représenté en 2017 une recette de 5,06 M€.
Les produits des services ont représenté une recette de 1,96 M€.
Les soutiens des éco-organismes ont apporté une recette de 450 000 €.
Nous avons eu des recettes autres à hauteur de 140 000 €.
Par ailleurs, nous avons eu un résultat de fonctionnement reporté de 330 000 €.

Pour ce qui était des dépenses, nous avons eu des charges courantes de fonctionnement pour un montant de 1,48 M€.
Les contrats d'exportation OM et de traitement des recyclables ont représenté une dépense de 2,91 M€.
Les frais de personnel ont été relativement stables et se sont établis à 2,46 M€.
Nous avons eu un montant d'autres charges pour 350 000 €.
Nous avons eu un résultat d'exploitation de 740 000 €.

En ce qui concerne l'investissement, nous avons eu un montant de 2,15 M€.
En recettes, nous avons eu 1,43 M€ d'emprunt, des fonds propres à hauteur de 280 000 €, des subventions perçues à hauteur de 150 000 €, un résultat reporté de 70 000 € et un besoin de financement de 220 000 €.
Nous avons eu, en dépenses, le remboursement de la dette à hauteur de 980 000 € et des dépenses d'équipement pour 1,17 M€.

Les réalisations 2017 sont les suivantes :

- Au niveau du site de l'Yser, nous avons eu à mener l'étude de restructuration et la démolition des deux premiers éléments de l'ancienne station d'épuration, que l'on peut observer sur cette photographie.
- Nous avons effectué l'achat de matériel roulant, que nous poursuivrons encore l'année prochaine.
- Nous avons eu bien sûr, comme d'habitude, des travaux de suivi de la post-exploitation du Centre d'Enfouissement Technique de Tronquières.

Je vous amène au Budget Primitif 2018 qui s'équilibre, en fonctionnement, à hauteur de 8,2 M€, mais avec une augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – je vous en dirai deux mots tout à l'heure – puisque nous passons à un montant de 5 230 000 €. Sans cette augmentation, nous ne pourrions pas équilibrer le budget.

Les produits des services pourraient représenter un montant de 2 M€.

Pour ce qui est des soutiens des éco-organismes, nous avons gardé la même somme que l'année dernière, à hauteur de 450 000 €.

En recettes autres, nous inscrivons 220 000 €.

Le résultat de fonctionnement reporté est inscrit à hauteur de 300 000 €.

Pour ce qui est des dépenses, nous avons les charges courantes de fonctionnement pour un montant de 1,64 M€.

Les contrats d'exportation des OM et de traitement des recyclables devraient représenter un coût de 2,94 M€.

Les frais de personnel devraient être stables par rapport à l'année dernière. Nous inscrivons un montant de 2,46 M€.

Pour les autres charges, nous inscrivons un montant de 420 000 €.

Nous espérons avoir un résultat d'exploitation de 740 000 €.

Par contre, au niveau de l'investissement, c'est très différent.

Pour ce qui est des recettes, nous partons avec des fonds propres à hauteur de 780 000 €, des subventions d'investissement à hauteur de 1,85 M€, des emprunts pour 2,45 M€, des recettes autres envisagées à hauteur de 250 000 €, un résultat reporté de 230 000 € et un besoin de financement à hauteur de 740 000 €.

Pour ce qui est des dépenses, les dépenses d'équipement devraient représenter une somme de 5,13 M€. En sachant que nous prévoyons un remboursement de la dette à hauteur de 1,17 M€.

Les diapositives vont vous détailler comment nous allons investir, pour quoi nous allons investir et ce qui coûte aussi cher.

Nous avons besoin de faire l'achat d'un compacteur de déchets pour les déchetteries. C'est un appareil qui coûte relativement cher.

Nous allons poursuivre les achats de matériel roulant et de colonnes pour les points d'apport volontaire.

Nous prévoyons l'implantation de conteneurs enterrés. Nous poursuivrons le plus possible cette mise en place de conteneurs enterrés qui facilite la vie des riverains, je pense essentiellement à la ville d'Aurillac et au côté esthétique de cette ville.

Nous aurons aussi sur 2018 la restructuration du site de l'Yser et la démolition/reconstruction sur le site de l'Yser du dernier silo qui nous coûte relativement cher. Rien que, sur cette partie-là, en démolition/reconstruction, il y en a quasiment pour 3 M€ d'investissement.

Je vais passer directement, Monsieur le Président, si vous le voulez bien, à la délibération n°34 pour l'expliquer. Ce que je vais proposer, c'est l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui n'avait pas progressé depuis 2013, mais le budget ne pourra s'équilibrer qu'en passant par cette augmentation.

Je vous rappelle que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères repose aujourd'hui sur la valeur locative des bâtiments. Seuls les usines ou les établissements dits industriels sont exonérés parce qu'ils ont une autre méthode de traitement de leurs déchets qui est imposée par la loi.

Aucun dispositif d'exonération n'est instauré sur le territoire communautaire ; ce qui permet de conserver une base d'imposition large et diverse et de fixer un taux raisonnable parce que, malgré tout, même si je vais vous proposer une augmentation, elle est extrêmement raisonnable et elle est bien inférieure à ce qui se passe dans beaucoup de communes et de communautés de communes, et nous sommes en dessous de la moyenne régionale, voire de la moyenne nationale aussi.

Le taux d'enlèvement des ordures ménagères était autrefois de 8,99 %. Nous vous proposons de le monter à 9,2 %.

Je vous rappelle également que la capacité de désendettement du Budget des TDMA est de 12 ans, précisément de 11,87 ans ; ce qui est énorme. La moyenne haute, en général, c'est 8 ans. Donc, là, nous sommes quand même largement au-dessus. Cela ne veut pas dire que nous avons fait n'importe quoi parce que nous sommes quand même obligés de porter un certain nombre d'investissements relativement lourds.

Pour ce qui est de notre fonctionnement, nous espérons de meilleurs résultats, sauf que l'année dernière, nous avons eu énormément de déchets verts et il a fallu les traiter. Nous ne maîtrisons pas ces choses-là. Nous avons donc eu une explosion des coûts à ce niveau-là. Pour ce qui est du mobilier et des bois de classe A et B, là aussi notre prestataire avait dénoncé le marché parce qu'aujourd'hui, il récupérait ces éléments en bois à perte. D'où modification du marché et modification des coûts.

Il faut bien se dire que, si aujourd'hui nous faisons cet effort-là qui n'est quand même pas très élevé, dans l'avenir, de par la structuration de l'Yser, nous aurons des bennes d'éco-mobilier qui vont diminuer énormément tous ces bois classés en A et B, qui ne nous coûteront plus sous cette forme-là parce qu'ils seront traités sur une filière vraiment spécifique. Nous aurons aussi, puisque c'est à l'étude au niveau du Syndicat des Déchets, une modification des consignes de tri qui nous permettra aussi de baisser nos coûts au niveau du SYDED du Lot et de récupérer des plastiques de façon plus large en ayant des recettes nouvelles.

Je pense que la Communauté d'Agglomération a été quand même relativement très prudente. Mais, pour ce coup-ci, nous ne pouvons pas passer outre une petite augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Philippe. Vous pouvez vous exprimer sur ce budget qui est effectivement le budget le plus contraint de l'ensemble de nos engagements financiers. C'est la réalité des coûts qui ne diminuent pas malgré les aides que nous avons sur ces sujets-là. La multiplication du tri est aussi devant nous. Nous avons un certain nombre de contraintes nouvelles. Comme vous savez que nous n'avons pas pu, pour des raisons diverses, que ce soit en termes d'enfouissement, en termes de traitement ou en termes d'unités de tri, installer nos propres équipements, nous sommes tributaires d'éléments extérieurs parce que nous sommes en dessous – c'est l'un des problèmes que nous vivons sur l'ensemble des dossiers – des tonnages qui nous rendent éligibles au niveau de l'ADEME, notamment pour des centres de tri parce qu'il nous manque quasiment un zéro ; nous avons 3 000 tonnes à peu près, et reprenez que l'aide de l'ADEME démarre à 30 000 tonnes. Nous ne pouvons plus espérer pouvoir faire ce genre de chose qui avait aussi un intérêt social parce que les personnes qui travaillaient dans ce genre d'établissement étaient souvent des personnes qui étaient en voie d'insertion.

Par ailleurs, il y a une évolution technique conséquente – on peut s'en féliciter ou le regretter – qui fait que ce sont des emplois maintenant qui sont beaucoup plus précis et beaucoup plus pointus pour piloter des machines qui trient avec le laser ; il faut des gens qui aient des formations pointues. Je crois que c'est, sauf événement imprévisible, un voyage sans retour ; c'est-à-dire que nous ne pourrons pas à nouveau revenir sur les traitements anciens.

Je sais que la consigne des bouteilles de verre semble retrouver un peu d'actualité, mais je pense que ce sera cosmétique par rapport à la tendance lourde qui est de traiter les bouteilles de verre dans des installations de taille importante et qui génèrent, semble-t-il, des économies d'échelle, même si, nous, nous ne les voyons pas car nous sommes au bas de l'échelle.

Je vais mettre ce Budget des TDMA aux voix.
Y a-t-il des votes contre ? Non.
Y a-t-il des abstentions ? Non.
La délibération n°35 est adoptée à l'unanimité. Me rci.

Je vous fais voter maintenant sur la taxe elle-même.
Nous vous proposons la Taxe à un montant de taux de 9,20 %.
Y a-t-il des votes contre ? Non.
Y a-t-il des abstentions ? Non.
La délibération n°34 est adoptée à l'unanimité. Me rci.

DÉLIBÉRATION N° 36 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU PLIE – BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRÉSIDENT.- En l'absence de Catherine AMALRIC, je vais vous présenter rapidement le Budget du PLIE qui n'est pas d'un montant excessif, c'est de l'ordre de 500 000 €, avec une ressource importante que nous devons surveiller, qui est le FSE (Fonds Social Européen) puisque c'est la moitié du budget, et vous savez que tout cela est en discussion au niveau européen. Comme son nom l'indique, ce Fonds est décidé par l'Europe et le classement des pays les uns par rapport aux autres fait que nous devons surveiller que la France ne soit pas trop bien cotée parce que, plus nous sommes cotés, moins nous avons de fonds mobilisables. Sur le territoire national, nous sommes désormais la Région la plus riche de France et nous risquons une deuxième décote du fait que, sur l'enveloppe nationale, l'enveloppe Auvergne-Rhône-Alpes risque d'être, elle aussi, dégradée. Il faudra que nous soyons vigilants pour voir si tous les éléments de péréquation sont bien mis en œuvre pour que nous puissions, nous qui sommes un territoire en difficulté dans une région riche, bénéficier toujours de cette aide pour développer nos actions.

Encore une fois, vous avez le tableau de recettes. Le Fonds Social Européen apporte 245 000 €. La CABA apporte une contribution à hauteur de 150 000 €. Le Département apporte un financement à hauteur de 65 000 €. Voilà les financeurs du PLIE. Tout ce qui ne sera pas versé par l'un devra l'être par les autres, si nous voulons continuer l'effort, et nous avons intérêt à ce que le Fonds Social Européen soit ventilé au moins à l'identique dans les années à venir.

Voilà ce que je pouvais dire là-dessus. Sur le Budget du PLIE, y a-t-il des remarques ? Non.
Je vais donc le mettre aux voix.
Y a-t-il des votes contre ? Non.
Y a-t-il des abstentions ? Non.
La délibération n°36 est adoptée à l'unanimité. Me rci.

Nous allons passer la parole à Xavier DALL'AGNOL qui va nous présenter le Budget des Campings.

DÉLIBÉRATION N° 37 : FINANCES : BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS COMMUNAUTAIRES – BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : M. Xavier DALL'AGNOL

(Présentation de documents sur écran)

M. DALL'AGNOL.- Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne le Compte Administratif 2017, nous trouvons un excédent en section de fonctionnement de l'ordre de 80 000 € et en investissement de l'ordre de 86 000 €.

Dans la répartition de ces 80 000 €, 40 000 € partiront sur le fonctionnement et 40 000 € partiront sur l'investissement. Voilà pour l'affectation du résultat.

Une remarque, c'est que le besoin de financement de la section d'investissement est nul.

Nous y amenons quelque chose encore en plus, mais il n'y en avait pas un besoin.

A noter que les recettes des produits des services ont été supérieures à la prévision puisque ces recettes ont progressé de 14 % entre 2016 et 2017.

Pour ce qui est de l'investissement, l'investissement en 2017 a été principalement consacré à des travaux d'entretien.

Les recettes d'investissement étaient exclusivement constituées de fonds propres. Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt sur l'exercice 2017. Le capital restant dû de la dette s'est éteint au cours de l'exercice.

Nous repartons sur des bases saines pour le Budget Primitif 2018.

En ce qui concerne le fonctionnement, les charges sont strictement identiques à ce qui a été présenté au budget 2017. Il existe des variations entre chapitres. Elles sont simplement dues à des jeux d'écritures ; par exemple, précédemment, le personnel d'entretien des campings était à la charge du Budget Général et nous reversions la participation ; en 2018, ces charges de personnel seront directement prises par le Budget des Campings.

Les recettes pour 2018 sont prévues à la même hauteur qu'au budget 2017, mais elles sont dépendantes des conditions météorologiques bien sûr et du taux de remplissage pendant le Théâtre de Rue.

A retenir également que le Budget Principal alimente le Budget des Campings toujours à hauteur de 80 000 € en 2018 comme l'année dernière.

En ce qui concerne l'investissement, nous retrouvons les 86 000 € reportés et les 44 000 € dont je vous avais parlé tout à l'heure.

Les projets inscrits en 2018 sont :

- l'acquisition de 5 nouveaux mobil-homes pour le Camping de la Cère ;
- la restructuration du bâtiment d'accueil au Camping de la Cère ;
- mais surtout un très beau projet qui verra l'étude du réaménagement complet du Camping de l'Ombrade.

Ces dépenses seront financées par des fonds propres, des subventions de l'État, du Département et du Budget Principal et un emprunt.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur ce budget.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Nous pouvons peut-être nous attarder, même si nous n'en sommes qu'au stade de l'étude, sur les deux ou trois grands principes de la configuration du camping de l'Ombrade qui est quand même un élément essentiel et important avec des coûts qui seront à présenter sur les prochains budgets, pour que les conseillers communautaires mesurent bien le volume de l'effort qui va être consenti, si tu veux bien, Xavier.

M. DALL'AGNOL.- En ce qui concerne le Camping de l'Ombrade, il s'agit vraiment d'une restructuration. D'abord, nous aurons une entrée digne de ce nom, qui ne se fera pas dans une espèce de couloir. Tout ce qui concerne le matériel technique sera repoussé sur la droite, y compris la maison du gardien, avec une voie d'accès pour pouvoir rentrer et une voie de sortie pour pouvoir sortir, et les deux accès ne seront pas confondus comme cela l'est à l'heure actuelle.

L'autre point principal, c'est que vous avez en centre d'Aurillac une aire de camping-cars qui n'est plus digne de ce nom. Par contre, elle a un avantage, c'est qu'elle est située en centre ville. Elle ne va pas être loin, elle sera resituée là-dessus. Nous allons essayer de travailler sur une entrée indépendante pendant la saison morte, de telle manière à pouvoir toujours accueillir des camping-caristes, et lorsque nous aurons besoin de rouvrir la totalité de l'espace pendant le Théâtre de Rue notamment, nous pourrons re-jumeler l'ensemble.

Ensuite, nous allons installer une zone de camping qui va comporter des habitations légères de loisirs, mais haut de gamme. Nous verrons s'il faudra se diriger vers 5 structures ou 10 structures. En tout cas, notre volonté, c'est d'offrir une palette complète d'hébergements : le camping-car, la tente classique, le caravanning ou l'habitation légère de loisirs.

Tout ceci est travaillé en fonction des contraintes relevant des PPR puisque nous sommes dans une zone de risque de glissement de terrain et dans une zone de risque d'inondation. Nous allons jouer avec tout cela, nous n'allons pas faire de zèle. Nous allons utiliser les choses au mieux.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. La phase de réalisation aura lieu dans le cadre du budget prochain très probablement.

Y a-t-il des questions sur ce Budget des Campings ? Non. Je vous propose de le mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°37 est adoptée à l'unanimité.

Nous allons maintenant aborder le Budget des Transports. Jean-Pierre ROUME nous présente l'exercice 2018 et les résultats 2017 sur ce budget.

DÉLIBÉRATION N° 38 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS – BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : M. Jean-Pierre ROUME

(Présentation de documents sur écran)

M. ROUME.- S'agissant du Compte Administratif 2017, vous avez les recettes qui, d'une année sur l'autre, ne se modifient pas beaucoup en ce qui concerne la section de fonctionnement puisque le plus gros des recettes vient du Versement Transport, c'est-à-dire la taxe prélevée sur la masse salariale pour les entreprises de plus de 11 salariés, à hauteur de 2,61 M€, Par ailleurs, les recettes sont constituées par la vente des titres de transport à hauteur de 750 000 €, différentes participations et dotations à hauteur de 880 000 €, et il est toujours nécessaire d'avoir une subvention de 730 000 € du Budget Principal vers le Budget Annexe des Transports pour pouvoir équilibrer tout cela. Nous avons eu aussi en 2017 une somme de 19 000 € de recettes autres et un résultat antérieur reporté à hauteur de 300 000 €.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, l'essentiel de ces dépenses est octroyé au contrat avec la STABUS qui est la société publique qui assure le transport pour le compte de la CABA. Le reste des dépenses, ce sont des charges courantes pour 300 000 €, des frais financiers pour 40 000 € et des charges autres pour 60 000 €. Nous avons eu enfin un résultat d'exploitation de 870 000 €.

En 2017, le fait marquant a été sur le budget d'investissement puisque nous avons fait de gros investissements en matériels ; le Compte Administratif fait ressortir un montant de dépenses d'équipement à hauteur de 2,95 M€.

Pour financer ces dépenses d'équipement, nous avons reçu des subventions pour 550 000 €, nous avons eu recours à l'emprunt à hauteur de 1,5 M€ et nous avons bénéficié d'un résultat reporté de 370 000 €, avec un besoin de financement de 820 000 €.

Nous avons eu bien sûr le remboursement de la dette à hauteur de 380 000 €. Sachez qu'en années la capacité de désendettement du Budget des Transports est de 3,94, quasiment 4 années. Nous sommes donc complètement dans les clous par rapport à ce qu'évoquait Philippe GRANIER tout à l'heure pour les TDMA.

Les réalisations marquantes en 2017 sont les suivantes :

- la restructuration du réseau urbain et périurbain avec un démarrage du nouveau réseau en septembre 2017. Il y a eu 70 à 80 rectifications sur le réseau en cours de mise en œuvre pour pallier les difficultés que nous avons pu rencontrer, et des détails importants nous avaient été signalés.

- les investissements que j'évoquais tout à l'heure avec l'achat de nouveaux bus et des deux navettes électriques qui, au passage, fonctionnent très bien ; elles parcourent 130 km par jour chacune, et elles ont encore 20 à 30 % de charge de batterie lorsqu'elles ont fini leurs circuits le soir ; on voit que la motorisation électrique est en pleine évolution, et aujourd'hui c'est une motorisation qui permet d'aller beaucoup plus loin, et c'est encore en train d'évoluer ; dans un avenir très proche, je crois que nombre de réseaux passeront complètement à l'électrique ou de façon très importante.

- l'achat de vélos à assistance électrique. Nous en avons acheté 15 ; ce sont des vélos Arcade, de fabrication française, je tiens à le souligner, puisqu'ils sont produits à La-Rochesur-Yon, et ce sont des vélos très fiables qui font école d'ailleurs dans les réseaux en France puisque beaucoup de collectivités ont eu recours à ces vélos, et sachez que nous sommes passés par un revendeur local ; ce qui permet aussi d'injecter dans l'économie locale ce genre d'achat.

- la rénovation thermique des locaux de la STABUS. C'est un chantier important. Tous les bureaux ont été repris, pour réaliser une bonne isolation et une meilleure accessibilité et procéder à un peu de désamiantage. Il y a eu 500 000 € d'investissement. C'est quelque chose de conséquent, mais cela permettra demain de travailler, puisque la rénovation n'est pas terminée, dans des conditions bien meilleures et en toute sécurité. Nous devrions d'ailleurs faire des économies par la suite en termes de chauffage et de fonctionnement puisque ces locaux auront été modernisés.

Pour ce qui concerne le Budget Primitif pour 2018, au niveau du budget de fonctionnement, nous allons retrouver les mêmes équilibres que sur le budget 2017, avec un Versement Transport quasi identique à hauteur de 2,6 M€, ce qui dénote quand même un bon niveau de l'emploi sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Aurillac dans les entreprises de plus de 11 salariés, une vente de titres de transport envisagée à hauteur de 800 000 €, des subventions du même niveau que l'année précédente et une subvention du Budget Principal identique à celle de l'année précédente, à hauteur de 730 000 €. Et puis, nous avons un résultat reporté par contre en baisse à 130 000 €.

Evidemment, les dépenses de fonctionnement concerneront le contrat avec la STABUS dans les mêmes conditions que sur les années précédentes, sachant que l'année 2018 sera marquée par toute la renégociation du contrat d'obligations de service public avec la STABUS en souhaitant que les effets de la restructuration nous permettent à la fois d'avoir un meilleur service et une vitesse commerciale améliorée, et en même temps, comme nous avons simplifié les circuits, des frais de fonctionnement un peu plus bas que ce qu'ils étaient auparavant.

Pour ce qui concerne les investissements, évidemment, ce ne seront pas des investissements du même niveau que ceux de 2017. Je ne sais pas si l'Agglomération supporterait un niveau d'investissement comme celui de 2017 dans les transports chaque année. Nous aurons 700 000 € de dépenses d'équipement en 2018, des fonds propres à hauteur de 560 000 € et un besoin de financement de 620 000 €, et bien sûr il n'y aura pas de recours à l'emprunt. Nous avons un remboursement de la dette à hauteur de 400 000 €.

Les projets marquants pour 2018 seront les suivants :

- Nous aurons en 2018 la fin des travaux de rénovation thermique des locaux de la STABUS que j'évoquais tout à l'heure ;
- Il est envisagé l'achat d'un véhicule pour le transport des personnes à mobilité réduite. Pourquoi souhaitons-nous acheter ce véhicule ? D'abord, parce que les besoins sont de plus en plus importants pour transporter ces personnes. Nous en réalisons une bonne partie en sous-traitance avec des privés sur le bassin d'Aurillac, mais nous avons aussi passé des conventions avec le Clos des Alouettes pour déplacer ses usagers qui ont des difficultés des difficultés pour se déplacer. Nous investissons donc dans ce matériel pour pouvoir assurer ce type de service, voire au-delà, puisqu'il pourra servir pour plusieurs activités.
- Nous allons poursuivre la mise en service de vélos à assistance électrique en achetant 15 supplémentaires du même type que ceux de 2017. Sachez que le vélo à assistance électrique a un vrai succès à la location et un vrai succès dans toutes les agglomérations de France parce qu'il y a une progression exponentielle de mises en service à la location de vélos à assistance électrique.
- Autre fait important pour 2018, c'est l'évolution du Système d'Information Voyageurs. Nous allons mettre en oeuvre une application voyageur pour mieux informer les usagers du bassin d'Aurillac.
- Enfin, le dernier fait marquant en 2018, ce sera la renégociation du contrat d'obligations de service public avec la STABUS et des contrats de sous-traitance puisque nous sous-traitons un certain nombre de circuits aux transporteurs locaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Pierre. Avez-vous des questions à poser sur les transports ? Non. Je mets donc ce Budget des Transports Urbains aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°38 est adoptée à l'unanimité.

Nous partons sur une autre forme de transport avec le Budget de l'Aéroport qui va être présenté par Philippe GRANIER.

DÉLIBÉRATION N° 39 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L' AÉROPORT – BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : M. Philippe GRANIER

(Présentation de documents sur écran)

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président.

Sur le Budget de l'Aéroport, s'agissant du Compte Administratif, la section de fonctionnement s'est équilibrée à 1,382 M€.

Au niveau des recettes, nous avons eu les prestations de services à hauteur de 470 000 €, des subventions d'exploitation pour 160 000 €, la taxe passagers à hauteur de 537 000 €. La taxe passagers n'est pas calculée sur le nombre de passagers qui passent, je le redis à chaque fois ; elle est basée sur toutes les prestations que nous portons sur la plate-forme et sur toutes les exigences auxquelles nous répondons, et nous sommes récompensés par cette fameuse taxe passagers. Les autres produits ont représenté un montant de 64 000 €.

Le résultat antérieur reporté a représenté une somme de 135 000 €.

Pour ce qui est des dépenses, les charges courantes de fonctionnement se sont établies à 485 000 €, nous avons eu aussi des frais de personnel à hauteur de 506 000 €, des charges diverses pour un montant de 4 000 €, des achats de carburant pour 13 000 € et un résultat d'exploitation à hauteur de 374 000 €.

Pour ce qui est des réalisations 2017, nous avons eu :

- La poursuite des aménagements de sécurité avec l'acquisition d'un détecteur d'explosifs et d'un détecteur « liquides, aérosols et gels ». Cela a représenté le plus gros des achats puisque vous avez vu qu'au niveau de l'investissement, nous avons un budget de 63 000 €.
- L'obtention du Certificat Européen de Sécurité.

Sur le budget d'investissement, en recettes, nous avons eu, en 2017, 35 000 € de résultat antérieur reporté, 11 000 de fonds propres et 17 000 € de besoin de financement.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, nous avons eu 56 000 € de dépenses d'équipement et le remboursement de la dette pour une somme de 7 000 €.

Le plus important fait marquant sur 2017, c'était l'obtention du Certificat Européen de Sécurité que nous avons eu. La pérennité de la ligne aérienne en dépendait aussi. Je remercie les services qui ont fait un très gros travail là-dessus. Nous avons obtenu le certificat. Maintenant, il faut le garder. Nous allons donc être obligés de continuer à investir sur la plate-forme – c'est ce qu'a expliqué le Président tout à l'heure – pour garder et pérenniser ce certificat.

Le Budget Primitif 2018 est un peu différent de celui de 2017. Vous vous apercevez qu'il a augmenté puisque nous passons à 1 418 000 €.

En fonctionnement, au niveau des recettes, nous prévoyons une somme de 438 000 € au titre des prestations de services, des subventions de la CABA et du Département pour 160 000 €, la taxe passagers à hauteur de 480 000 €, des produits autres pour 62 000 € et nous inscrivons le résultat antérieur reporté de 248 000 €.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, nous inscrivons 671 000 € pour les charges courantes de fonctionnement, 30 000 € pour les achats de carburants. Vous voyez que les frais de personnel augmentent en passant à 583 000 € au lieu de 506 000 € en 2017 ; c'est très simple à expliquer, il nous fallait recruter un responsable d'exploitation, nous l'avons trouvé je pense, et un agent AFIS. Nous provisionnons cette somme-là pour avoir ces deux personnels en plus que nous cherchions à recruter depuis presque 1 an. Nous prévoyons une somme de 68 000 € pour les autres charges diverses, et nous avons le résultat d'exploitation à hauteur de 66 000 €.

Par contre, au niveau des recettes et des dépenses d'investissement, ce coup-ci, nous passons à 556 000 €.

En recettes, nous prévoyons des fonds propres à hauteur de 60 000 €, un emprunt à hauteur de 380 000 €. Nous inscrivons le résultat antérieur reporté de 50 000 € et un besoin de financement de 66 000 €.

Pour ce qui est des dépenses, nous envisageons des dépenses d'équipement à hauteur de 534 000 € et le remboursement de la dette pour 22 000 €.

Nous allons vous présenter les investissements prévus en 2018.

Il y a la participation à la préparation de la nouvelle OSP pour la ligne Aurillac-Paris, dont a parlé le Président, avec les trois allers-retours qui sont actés aujourd'hui, on peut le dire.

Nous avons fait l'acquisition d'un nouveau tracteur. Celui que nous avions était plus que vieillissant. Il fallait donc rapidement passer à son renouvellement.

Nous prévoyons aussi l'acquisition d'une nacelle pour les personnes à mobilité réduite puisque, jusqu'à aujourd'hui, les gens à mobilité réduite prenaient l'avion en montant dans les bras des pompiers ; alors ce n'était pas toujours désagréable pour certaines personnes, mais ce n'était pas simple pour les pompiers.

Nous allons enfin procéder au remplacement d'un véhicule pompier.
Tout cela explique le montant des investissements.

Voilà pour ce qui est du Budget de l'Aéroport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? C'est un sujet que nous avons évoqué largement. Je mets le budget aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°39 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous passons au Budget du Centre Aquatique qui nous est présenté par Charly DELAMAIDE.

DÉLIBÉRATION N° 40 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE – BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : M. Charles DELAMAIDE

(Présentation de documents sur écran)

M. DELAMAIDE.- Merci, Monsieur le Président.

Concernant le Compte Administratif et sa section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 1 529 000 €, les recettes proviennent essentiellement d'une subvention du Budget Principal à hauteur de 760 000 € et de prestations de services à hauteur de 586 000 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 219 000 €.

Il y a eu des dépenses d'équipement à hauteur de 197 000 € et le remboursement de la dette a représenté une dépense de 20 000 €.

En recettes, nous avons eu les fonds propres à hauteur de 97 000 € et un besoin de financement de 122 000 €.

Les réalisations 2017 ont été les suivantes :

- la reprise du bassin ludique qui a été exclusivement à la charge des entreprises suite à un procès que nous avons gagné ;
- le réaménagement de la mer de sable et des terrains de beach volley qui peuvent maintenant accueillir des compétitions de niveau national ;
- enfin l'éclairage LED des bassins qui permet d'améliorer nettement les performances d'éclairage.

Concernant le budget 2018, il y a très peu de modifications par rapport à celui de 2017 puisque, à la fois sur les charges et les recettes, nous sommes sur un niveau constant.

Sur la section de fonctionnement, nous avons un budget à hauteur de 1 602 000 €.

En recettes, nous avons toujours une subvention du Budget Principal à hauteur de 760 000 € et des prestations de services estimées à hauteur de 586 000 €.

En dépenses, nous avons une légère augmentation des frais de personnel et des charges courantes de fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, nous prévoyons des recettes à hauteur de 749 000 € et des dépenses à hauteur de 935 000 €.

Les projets sur l'année 2018 seront les suivants :

- l'étude pour le réaménagement des espaces extérieurs et du parking ;
- l'aménagement d'un local de stockage en dessous de l'accueil, sur la partie de la pente
- et enfin l'extension du local de l'esthéticienne qui est l'un des éléments très importants pour l'attractivité du Centre Aquatique.

L'ensemble de ces investissements seront financés essentiellement par des fonds propres venant du Budget Principal et par de l'emprunt.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Charly. Je vous cite un chiffre pour vous donner une idée de la volumétrie de l'activité du Centre Nautique ; nous sommes à 194 500 entrées, nous nous approchons du record historique. Cela veut dire que la fréquentation augmente régulièrement et que cela répond vraiment à un besoin de l'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération puisque les pratiquants viennent de l'ensemble des communes.

Y a-t-il des remarques sur le Budget du Centre Aquatique ? Non. Je le mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°40 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à notre dernier budget : le Budget des Zones d'Activités Économiques. C'est Christophe PESTRINAUX qui nous le présente.

DÉLIBÉRATION N° 41 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : M. Christophe PESTRINAUX

(Présentation de documents sur écran)

M. PESTRINAUX.- Merci, Monsieur le Président. Pour terminer la présentation de ces budgets, je vous propose d'être relativement rapide sur ce Budget des Zones d'Activités Économiques.

En ce qui concerne le Compte Administratif, les recettes de fonctionnement reprennent les ventes de terrains pour un prix estimé de parcelles aménagées restant à commercialiser correspondant à une somme de 63 000 € et les subventions à hauteur de 118 000 € perçues par la CABA après le transfert de la zone. Et puis, nous avons le résultat d'exploitation à hauteur de 107 000 € qui équilibre le bilan.

En dépenses de fonctionnement, vous avez les terrains qui ont été achetés pour 263 000 €, les charges financières liées à l'emprunt de 19 000 € et les frais de commercialisation pour un montant de 6 000 € qui sont versés à la SEBA 15 sur plusieurs exercices, la SEBA 15 s'occupant de la commercialisation de ces terrains.

En investissement, en recettes, vous avez une somme de 296 000 € qui correspond à l'emprunt transféré de Jussac et de Saint-Paul-des-Landes.

En dépenses, nous avons le remboursement anticipé de l'emprunt de Saint-Paul-des-Landes pour 113 000 € et nous avons en excédent de financement la différence, c'est-à-dire 183 000 €.

S'agissant des réalisations sur 2017, cela a été simplement l'intégration des deux zones de Jussac et Saint-Paul-des-Landes, qui est en fait la conséquence de l'application de la loi NOTRe.

Pour le Budget Primitif 2018, en section de fonctionnement, en recettes, vous avez le prévisionnel des ventes de terrains estimé à 568 000 € ; ce sont les parcelles qui sont aménagées et qui restent à commercialiser dans les années futures.

En dépenses de fonctionnement, vous avez l'achat de terrains pour 340 000 € qui correspondent à l'achat par la CABA des terrains de la Commune de Jussac, des charges financières (des intérêts d'emprunts) pour 3 000 €, et les frais divers de commercialisation qui seront versés à SEBA 15 et qui supportent aussi les frais de notaires et de géomètres pour 127 000 €. Le solde des opérations d'ordre ressort à 98 000 €.

Sur l'investissement, en recettes, le résultat antérieur lié à l'emprunt et les opérations d'ordre représentent une somme de 174 000 €.

En dépenses, nous avons l'excédent de financement pour 153 000 € et le remboursement de la dette pour 21 000 €.

Pour ce qui est des projets prévus sur 2018, nous aurons la commercialisation par la SEBA 15 des terrains restant à vendre sur les deux zones.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Christophe. Sur ce budget, y a-t-il des interventions ? Non. Je le mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°41 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous arrivons au terme de la présentation de nos budgets qui ont tous été votés à l'unanimité ; ce dont je me félicite encore une fois et dont je vous remercie. Il n'empêche qu'il peut y avoir des remarques ou des interventions sur l'un ou l'autre des budgets nombreux que nous avons présentés aujourd'hui. C'est donc le moment, si vous le souhaitez, d'intervenir sur toute question ponctuelle ou question globale.

S'il n'y a pas de demandes d'intervention, nous allons poursuivre avec une actualisation qui va nous être présentée par Daniel FABRE sur nos autorisations de programmes et nos crédits de paiement. Vous savez que nos autorisations de programmes sont sur plusieurs exercices et que, sur chacune d'entre elles, au fur et à mesure que les projets avancent, il y a des nécessités d'adaptation et d'actualisation des montants.

Daniel FABRE va donc nous présenter cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 42 : FINANCES – MISE À JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT

Rapporteur : M. Daniel FABRE

M. Daniel FABRE.- Merci, Monsieur le Président. Le 3 avril 2017, le Conseil Communautaire de la CABA a procédé à la mise à jour des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiement en actualisant les Crédits de Paiement et en créant une nouvelle Autorisation de Programme concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le Budget Principal.

Aujourd'hui, il convient d'adapter le tableau des Crédits de Paiement en fonction des montants réellement exécutés en 2017.

Par ailleurs, il est proposé la création d'une nouvelle Autorisation de Programme concernant le Système d'Assainissement de Souleyrie. Le coût global de cette opération est estimé à 32 M€ HT. Ce chiffre représente plusieurs années de surinvestissement et n'est budgétairement supportable que grâce au concours très conséquent obtenu auprès de l'Agence de l'Eau et, dans une moindre mesure, à l'aide du Département et du Budget Principal.

Par ailleurs, le montant de l'Autorisation de Programme « Restructuration du site de l'Yser » doit être revu suite à l'intégration à ce projet de la déconstruction des silos et du digesteur à boues présents sur ce site. Le montant total de l'Autorisation de Programme est ainsi porté à 3 315 000 €.

Enfin, il convient également de modifier le montant global de l'Autorisation de Programme « Pôle d'Échange Intermodal ». En effet, suite à la conclusion de l'étude de faisabilité et de programme terminée en juillet 2017, le montant global de cette opération est fixé à 11 760 000 € TTC.

Les tableaux joints en annexe à la délibération détaillent les enveloppes financières effectives allouées à chaque opération ainsi que les répartitions annuelles des Crédits de Paiement. Nous pouvons procéder au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont des réajustements techniques sur cette délibération, qui n'appellent en principe pas de remarques spécifiques. Je peux mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°42 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 43 : FINANCES – ADHÉSION DE LA CABA À L'ASSOCIATION MARQUE AUVERGNE

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous présente la délibération n° 43 qui concerne l'adhésion de la CABA à l'Association Marque Auvergne.

Cette association est dans le prolongement de ce qu'était « Auvergne Nouveau Monde » avant la fusion entre les deux Régions. Elle est aujourd'hui mise en place et présidée par Philippe LAURENT qui est un chef d'entreprise et qui présidait déjà « Auvergne Nouveau Monde », avec une déléguée générale qui est Cécile CUBIZOLLE et un chargé de mission qui est François-Xavier MONTIL.

L'association est composée de différents collèges, dont un collège « collectivités » qui intègre des membres de droit que sont les quatre Départements et un collège qui reçoit, sous forme de volontariat, les Intercommunalités qui souhaitent intégrer cette association. Pour l'instant, il y a Clermont Communauté qui est adhérente.

Les montants de cotisations sont de 1 500 € pour les Communautés de Communes ou d'Agglomération.

L'objectif de l'agence, c'est de travailler sur le plan « marketing » très clairement et sur le plan de la présence de l'Auvergne pour éviter une imbrication trop forte avec Rhône-Alpes et permettre une petite musique auvergnate adaptée à nos territoires et pouvant servir de chapeau à une communication plus fine au niveau de la Communauté d'Agglomération comme au niveau des autres intercommunalités.

Pour vous donner des indications un peu plus précises sur l'objet, il y a un groupe de travail « communication », un groupe de travail « tourisme », un groupe de travail « entreprises » et un groupe de travail « réseaux ».

Il nous paraît important, dans le droit fil de ce que nous avons évoqué tout à l'heure sur l'image que nous devons porter de notre territoire, de regrouper un certain nombre de forces sur ces opérations-là qui, là aussi, demandent de la professionnalisation. Il y a des choses que nous savons faire quand nous sommes élus et d'autres que nous ne savons pas faire et pour lesquelles il est nécessaire de s'appuyer sur des structures existantes.

L'Association Marque Auvergne a un budget de 550 000 €, en sachant que 475 000 € sont apportés par la Région.

D'ores et déjà, si nous décidons d'adhérer, Christine LOUIS intégrerait le groupe de travail « communication », Xavier le groupe de travail « Tourisme », et nous faisons un appel pour le groupe « entreprises » ou le groupe « réseaux ». Il est important que dans toutes ces structures-là, nous soyons le plus possible présents pour apporter notre voix et essayer de tirer le maximum de ces structures puisqu'elles sont toujours utilisées par ceux qui sont présents, et ceux qui sont absents entendent parler de la chose mais ils n'en tirent pas forcément les bénéfices attendus.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce point-là. Le débat est ouvert. Y a-t-il des questions sur ce sujet-là ? Non. S'il n'y a pas de difficultés particulières, je peux mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°43 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons maintenant à la délibération suivante qui concerne le soutien de la CABA à la candidature de l'ADEPA en réponse à un appel à projets pour relever le défi démographique destiné aux territoires du Massif-Central.

C'est Christophe PESTRINAUX qui nous présente la délibération, et je vous ferai ensuite un petit point d'actualité sur l'ADEPA puisque les choses sont en train d'être structurées ou restructurées de façon plus efficace. Christophe, tu as la parole.

DÉLIBÉRATION N° 44 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – POLITIQUE D'ACCUEIL TERRITORIAL : SOUTIEN DE LA CABA À LA CANDIDATURE DE L'ADEPA EN RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS « RELEVER LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE » DESTINÉ AUX TERRITOIRES DU MASSIF-CENTRAL
Rapporteur : M. Christophe PESTRINAUX

M. PESTRINAUX.- Merci, Monsieur le Président. L'heure avançant, je vous propose de passer sur un certain nombre de choses que j'avais prévu de vous présenter, c'est-à-dire de passer sur le principe de candidature qui a été validé en Conseil d'Administration de l'ADEPA le 14 décembre 2017.

Je ne détaillerai pas non plus le calendrier de travail et les réunions de travail qui ont permis une co-construction avec les EPCI et des temps d'échanges avec les différents partenaires.

Je vais passer aussi sur les attendus de la candidature et sur les critères d'évaluation, que ce soit sur la pertinence du territoire, sur la cohérence globale du projet, sur la pertinence du plan d'actions, sur l'implication des élus que M. le Président a rappelée à travers la délibération précédente, ou sur l'implication des partenaires dans les quatre axes d'interventions que nous verrons ensuite.

Et puis, je vais passer aussi sur la cohérence des moyens et sur la pertinence des indicateurs à mettre en place.

Pour ce dossier d'appel à projets, il y a eu un certain nombre de réunions depuis début janvier, et l'ADEPA a travaillé en s'appuyant largement sur le diagnostic et le projet de territoire qui sont détaillés dans la démarche SCoT du Pays d'Aurillac.

L'ADEPA a aussi pris en compte le bilan de ses actions passées et les pistes d'amélioration qui en découlaient.

L'Association a affirmé surtout la volonté d'être ambitieuse pour répondre au défi démographique qui est – nous le savons tous – un enjeu majeur du territoire.

Enfin, le dernier outil a été d'intégrer les orientations de la démarche GPEC portée par la CABA ou de la démarche GPEC Métiers de l'Aide à Domicile.

De ces travaux, sont nées quatre ambitions communes face à l'enjeu central de l'attractivité du Pays d'Aurillac :

- La première ambition, c'est construire et partager un positionnement et déployer la stratégie d'attractivité du Pays d'Aurillac sur le territoire et à l'extérieur.
- La deuxième ambition, c'est renforcer la qualification et la complémentarité des offres du territoire.
- La troisième ambition, c'est consolider l'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants.
- La dernière ambition, c'est conforter le rôle d'animateur de la mission « Accueil du Pays d'Aurillac » en articulation étroite avec le Département du Cantal et les autres partenaires.

Sur l'ambition 1 qui consiste à construire et partager un positionnement et déployer la stratégie d'attractivité du Pays d'Aurillac sur le territoire et à l'extérieur, deux axes ont été identifiés :

- Le premier axe, c'est de co-construire à l'échelle du Département du Cantal un nouveau discours, je dirai même un discours nouveau, articulant l'accueil de nouveaux actifs (salariés et porteurs de projets) et la valorisation/accompagnement des ressources internes pour conforter l'attractivité économique interne et externe du territoire.

Je ne rentre pas dans le détail des actions.

- Le deuxième axe de la première ambition, c'est de déployer la stratégie de communication. Ce sont un véritable travail et une véritable stratégie à mettre en œuvre pour communiquer de manière efficace et avec les outils modernes d'aujourd'hui afin de pouvoir toucher les publics ciblés. Au sein de cet axe, il y a trois actions, vous les retrouverez dans votre dossier.

Sur la 2^{ème} ambition qui consiste à renforcer la qualification et la complémentarité des offres du territoire, trois axes de travail ont été définis :

- Le premier axe, c'est optimiser l'adéquation offre et demande sur le volet « salariés ». Il s'agit entre autres de consolider les différentes offres (salariés, stages et alternants) qui seront valorisées via le module « salariés » du site www.cantalauvergne.com.
- Le deuxième axe : optimiser l'adéquation offre et demande sur le volet « reprise/création d'entreprises ». Il y a donc un premier axe sur le volet « salariés » et un deuxième sur l'entreprise. Là aussi, il y a deux actions bien précises.
- Le troisième axe : optimiser l'adéquation entre offre et demande sur le volet habitat. Nous avons identifié un certain nombre de choses qui se font déjà et des choses plus ambitieuses qui n'ont jamais trop fonctionné, mais nous allons quand même essayer de remplir cet objectif, notamment de renforcer les partenariats avec les agences immobilières, les notaires et les bailleurs sociaux.

Sur la troisième ambition, qui consiste à consolider la qualité de l'accueil et d'accompagnement des nouveaux arrivants, deux axes ont été définis :

- Le premier axe : développer des outils communs d'accueil.

Une première action pourrait consister en particulier en la réalisation d'un kit d'accueil que l'on pourrait appeler « Vivre, travailler et entreprendre en Pays d'Aurillac » ou autrement, toutes les suggestions sont à prendre.

Une deuxième action : organiser sur chaque territoire des rencontres semestrielles avec les nouveaux arrivants

Une troisième action : développer des outils digitaux communs à toutes les structures.

- Le deuxième axe : conforter l'accompagnement sur mesure.

Une première action : accompagner les potentiels nouveaux arrivants dans leurs projets professionnels et personnels et traiter la problématique de l'emploi du conjoint qui est quelque chose de primordial.

Une deuxième action : mettre en place des outils financiers incitatifs, notamment les résidences courtes pour les entrepreneurs.

La quatrième ambition consiste à conforter le rôle d'animateur de la mission « Accueil du Pays d'Aurillac » en articulation étroite avec le Département du Cantal et les autres partenaires, c'est-à-dire les chambres consulaires, les EPCI, l'Office du Tourisme, etc.

Vous l'avez compris, cette candidature s'appuie sur la coopération nécessaire du maximum d'intervenants pour promouvoir de façon efficace et réaliste l'accueil au sein du Pays d'Aurillac.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur le contenu de la candidature, dont la rédaction sera finalisée pour la fin du mois d'avril et déposée dans la foulée.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Christophe. Effectivement, ce dossier de candidature fait partie des actions de l'ADEPA. Nous avons tenu un Conseil d'Administration et une Assemblée Générale la semaine passée, où nous avons adopté des statuts simplifiés par rapport au fonctionnement d'origine où il y avait une multiplicité de collèges. Nous avons réduit le nombre de collèges à deux en retenant un collège avec les trois intercommunalités et un collège avec l'ensemble des personnes physiques ou morales qui s'intéressent au développement du territoire.

Pourquoi avons-nous fait cette simplification qui en entraînera peut-être d'autres ? Nous avons voulu que l'ADEPA continue à fonctionner jusqu'en 2020. Après, nous verrons comment les choses peuvent se réorganiser. Nous avons un peu changé d'époque avec la création de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne puisqu'aujourd'hui il n'y a plus que trois intercommunalités à coordonner ; c'est quand même beaucoup plus simple qu'avec les 7 qui existaient dans la phase précédente. La concertation est beaucoup plus facile avec les deux autres intercommunalités. L'ADEPA doit rester un outil au service des Intercommunalités et donc de l'arrondissement puisque les trois recouvrent l'ensemble de l'arrondissement.

Nous avons donc choisi ce fonctionnement plus simple avec aussi la préoccupation de rester dans les clous, autant que faire se peut, d'un statut associatif et d'éviter que les élus, notamment les exécutifs des trois collectivités, ne soient présents aux postes de direction ou aux postes d'engagements financiers pour éviter tout risque juridique dans ce domaine. L'Assemblée Générale Extraordinaire a acté ces principes-là.

Il va y avoir un Conseil d'Administration qui désignera le Bureau qui sera composé d'un certain nombre de personnes physiques ou de représentants de personnes morales. Nous vous tiendrons au courant de cette évolution-là, mais tout cela se fait en douceur.

Retenez que l'ADEPA, c'est d'une part l'animation des fonds LEADER et que sur cet objet, il y a un cadre qui est en charge.

Il y a aussi la fonction « accueil » que nous venons d'évoquer avec un animateur qui est un salarié de l'ADEPA.

Et enfin il y a le Contrat Local de Santé qui est aussi animé par un personnel à temps complet + un personnel de secrétariat.

Voilà ce qu'est l'ADEPA aujourd'hui. Elle a vocation à fonctionner dans ce cadre-là.

Pour revenir à la délibération elle-même, vous l'avez compris, ce dispositif, à mon avis, mérite d'être intégré dans les autres dispositifs que j'évoquais tout à l'heure des Chambres Consulaires, du Département ou de l'Agence de Développement Économique pour que nous ayons, certes, plusieurs actions parce qu'il ne faut pas rendre toute les choses univoques, mais qu'il y ait une réelle coordination et que chacun prenne en charge tout ou partie de ces secteurs de façon coordonnée pour éviter les doublons qui, quelquefois, nuisent à l'efficacité des uns et des autres. L'argent est rare, il faut que nous l'utilisions au mieux en nous répartissant, les uns et les autres, le travail sur ces sujets qui sont des sujets que nous commençons maintenant à maîtriser de mieux en mieux. Nous devons pouvoir encore, je pense, gagner en efficacité et en impact pour attirer des actifs, qu'ils soient des repreneurs d'activités commerciales et artisanales, ou qu'ils soient des salariés puisque nous avons besoin des deux, et nous avons besoin des deux en quantités respectables. C'est donc un appel à recrutements que je lance, là, pour l'ensemble d'entre nous.

Jean-Antoine MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Je voulais féliciter les Services de la CABA et Christophe PESTRINAUX pour le travail réalisé dans le cadre de cet appel à projets qui a fait l'objet d'un travail collaboratif au sein du Département avec d'autres Communautés de Communes puisque trois autres Communautés de Communes répondront aussi à cet appel à projets. L'objectif que nous avons au niveau du Département, c'était de permettre que plusieurs Communautés de Communes puissent répondre à cet appel à projets et qu'il puisse y avoir une sorte d'échange de projets et d'idées pour que chaque Communauté de Communes puisse prendre les idées des unes et des autres et qu'il y ait une sorte de présentation à peu près uniforme sur la totalité du département, et que parallèlement le Département puisse, lui aussi, répondre notamment à la problématique de la culture de l'accueil et qu'il y ait une répartition des compétences pour que l'on n'utilise pas le même argent pour faire la même chose. Il s'agit donc d'essayer de spécialiser les actions des uns et des autres et d'avoir une certaine cohérence dans les actions qui seront mises en œuvre par les quatre Communautés de Communes qui ont décidé de répondre à cet appel à projets pour le Département du Cantal. Nous sommes donc en train de terminer cela. Il faut répondre à cet appel à projets pour la fin du mois d'avril 2018.

A la suite de cela, nous saurons comme cela quel est le montant financier que nous pourrions récupérer, l'ADEPA, le Département, la Communauté de Communes de Saint-Flour, la Communauté de Communes de Salers, la Communauté de Communes de Gentiane qui devrait finalement répondre à cet appel à projets et la CABA.

Voilà donc un peu les idées qui se dégagent de ce projet. Je voulais me féliciter de cette idée de concertation parce que je pense que c'est comme cela que nous arriverons à être efficaces pour notre département.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. C'est une affaire qui est bien engagée.

Je vais mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°44 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous allons passer à une délibération que va nous rapporter Christian POULHES. C'est une délibération subtile sur le Contrat de Plan État-Région 2015-2020, et précisément sur son volet territorial infrarégional et sur une convention départementale du Cantal révisée.

DÉLIBÉRATION N° 45 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2015-2020 – VOLET TERRITORIAL INFRARÉGIONAL – CONVENTION DÉPARTEMENTALE DU CANTAL RÉVISÉE
Rapporteur : M. Christian POULHES

M. POULHES.- Merci, Monsieur le Président. C'est une délibération subtile, mais formelle au demeurant puisque nous sommes bien là dans le Volet Territorial du CPER dont Daniel FABRE nous a, tout à l'heure, avec ses slides, rappelé le montant : 3,2 M€.

Comme c'est indiqué dans le rapport de synthèse, ce CPER a fait l'objet d'une négociation entre la CABA, l'État, la Région Auvergne et le Département du Cantal.

A la création de la Grande Région, il a été révisé et État et Région ont alors déterminé trois niveaux de contractualisation :

- Un échelon départemental. Le Département du Cantal est concerné, comme les 11 autres Départements de la Région.
- Un échelon métropolitain.
- Et un échelon réservé aux territoires à fort potentiel de développement.

Au final, la Convention Départementale du Cantal révisée qui nous est soumise a pour vocation d'optimiser le cumul des interventions État, Région et Département au bénéfice de la Communauté d'Agglomération, mais aussi des Communes et du Département lui-même lorsqu'il a des dossiers qui sont inscrits dans ce volet territorial.

Je rappelle les dossiers concernés pour la CABA. Il s'agit :

- du Pôle d'Échange Intermodal d'Aurillac,
- de l'Aéroport,
- de l'Immobilier d'Entreprises,
- des acquisitions foncières,
- des futures zones d'activités,
- du volet CABA de valorisation touristique du Lac de Saint-Étienne-Cantalès.

Il s'agit d'autoriser le Président à signer ladite convention et solliciter l'intervention des différents financeurs, une fois les dossiers exécutés sous maîtrise d'ouvrage CABA -comme je viens de les citer- pour une aide globale de 1 866 000 € provenant de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une aide financière de 1 550 000 € provenant de l'État et une aide de 600 000 € provenant du Département.

J'en ai terminé.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Christian. Vous avez vu comment Christian est pudique dans la présentation de cette délibération qui a aussi un autre intérêt, c'est de permettre à la Communauté d'Agglomération et aux communes de pouvoir prétendre à 80 % de subventions publiques au maximum sur les différents projets. Sans cette délibération, nous pourrions avoir une limitation à 70 %. Cette délibération permet donc d'augmenter les possibilités de financement des projets de nos collectivités. Mais l'essentiel a été dit par Christian bien évidemment sur le sujet.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 45 est adoptée à l'unanimité.

Nous allons sur un autre secteur très important que nous avons traité la semaine passée avec Mme le Préfet, le Procureur de la République, les services de Police et de Gendarmerie et l'ensemble des acteurs de la prévention de la délinquance. Je vais laisser la parole à Michelle LABLANQUIE pour qu'elle nous parle du Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans sa programmation 2018.

DÉLIBÉRATION N° 46 : POLITIQUE DE LA VILLE – CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – PROGRAMMATION 2018
Rapporteur : Mme Michelle LABLANQUIE

Mme LABLANQUIE.- Merci, Monsieur le Président. Cette délibération a pour objectif de demander au Conseil Communautaire de valider la programmation 2018 qui a été présentée en Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance vendredi dernier. Cette programmation avait déjà été étudiée au mois de février par le Comité Restreint de Prévention de la Délinquance.

Comme vous l'avez noté dans la délibération, nous avons retenu lors de nos réunions de travail 19 projets pour un montant global de 54 750 €.

Un mot pour dire que, lors de notre Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la semaine dernière, il y a eu une présentation par les services de Police et de Gendarmerie de l'état de la délinquance dans le département, sur la CABA et sur les villes d'Aurillac et d'Arpajon. Il faut en retenir que la délinquance sur notre territoire est globalement contenue et se réjouir que le taux d'élucidation soit en hausse par rapport à l'année 2016.

Vous retrouvez dans la délibération les projets qui ont été retenus et qui concernent cinq des six axes qui faisaient l'objet de l'appel à projets, à savoir :

- L'axe 1 : développer les actions en direction des jeunes.
- L'axe 2 : garantir la tranquillité publique.
- L'axe 3 : renforcer la protection des victimes, notamment des violences intra-familiales, c'est un sujet de grande préoccupation à la fois pour les services de Police et pour tous les travailleurs et services.
- L'axe 5 : poursuivre les actions de prévention lors de la période du Festival de Rue d'Aurillac.
- L'axe 6 : soutenir les alternatives à l'emprisonnement.

25 projets ont été présentés. Il en a été retenu 19, dont 12 qui étaient des reconductions d'actions et 7 qui sont des projets nouveaux.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le programme d'actions 2018 du Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, tel qu'il est joint à la délibération ;
- d'autoriser, conformément au tableau de répartition des subventions joint à la délibération, le versement de la participation financière de la CABA pour la mise en œuvre des actions portées par les associations, les collectivités locales et les organismes publics.

A noter que, l'an dernier, nous avons voté la même délibération pour un montant équivalent d'actions. Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet important ? A la faveur des interventions des représentants de la Police Nationale et de la Gendarmerie ou du Procureur nous avons été notamment alertés par exemple sur l'augmentation des délits économiques via Internet. C'est un sujet qui devient un sujet préoccupant. Il y a donc des actions sur ce sujet qui sont retenues dans le programme de cette année. Je crois qu'il faudra continuer à pousser dans ce sens parce que c'est une vraie question. Et puis, il y a un certain nombre d'autres thématiques qui ont été abordées, notamment sur les difficultés de fin de semaine aussi en termes de violences physiques. Ces sujets-là sont traités dans cette convention. L'intérêt de l'assemblée plénière, c'est qu'il y a un échange entre les acteurs et les responsables de la sécurité. Cela permet de mieux comprendre le positionnement des uns et des autres. Je crois qu'il faut que nous remercions le Procureur nouvellement installé, qui est venu et qui a parfaitement joué son rôle en termes d'informations et de présentation de la

politique pénale. Il nous a informés que la réforme des tribunaux était en cours. Vous savez qu'il y a des projets de tribunaux criminels départementaux qui viendraient en substitution des cours d'assises pour la première instance, la Cour d'Assises restant avec les jurés populaires sur la deuxième instance, et que le Département du Cantal serait peut-être dans les Départements expérimentaux sur ces sujets-là. Nous avons un Procureur qui est dynamique et qui prend à bras-le-corps ces évolutions que l'on peut ou pas contester ; ce sont vraiment les professionnels de la Justice qui peuvent, sur ces questions-là, avoir un avis, en particulier les avocats. Mais en tout cas, nous avons un Procureur qui s'intéresse à ces sujets et notamment à la prévention de la délinquance.

Y a-t-il des remarques sur ce point-là ? Non. Je vais donc mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°46 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 47 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONVENTION PORTANT CRÉATION D'UNE ENTENTE ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS, DE LA CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE ET LA CABA – MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS »

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons maintenant à la délibération concernant la convention qui porte création d'une entente entre les Communautés de Communes Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie et la CABA pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, GEMAPI signifiant « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations ».

C'est l'une des évolutions du Code Général des Collectivités – je vous la résume – qui attribue cette compétence aux Communautés d'Agglomération et aux Communautés de Communes.

Compte tenu des échanges que j'évoquais tout à l'heure entre les Présidents, compte tenu aussi de la géographie qui est quand même essentielle dans ces matières-là et la géographie connaît malheureusement assez peu les limites administratives, les pentes et les bassins versants étant ce qu'ils sont, nous avons décidé de proposer, chacun, à nos Conseils de créer cette entente qui n'a pas de personnalité juridique, qui n'a pas de budget propre. C'est simplement la possibilité qui est offerte par les textes de travailler ensemble sur une mission précisément déterminée, en l'occurrence la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

La proposition qui est faite à travers cette délibération, c'est de mettre en commun, entre les trois intercommunalités, la discussion et la négociation avec en particulier l'Agence de l'Eau pour arriver à la signature d'un contrat qui sera dans les mêmes termes pour chacune des intercommunalités, et qui sera ensuite délibéré par chacune des collectivités. Pour ce faire, nous allons mettre en commun par l'entente tout ce qui concerne les frais d'études puisqu'il y a évidemment des études à conduire, sachant que nous nous sommes mis d'accord pour que les opérations découlant des études soient prises en charge de façon individuelle par chacune des intercommunalités pour éviter de complexifier le dispositif financier.

L'étude sera faite sur le territoire pertinent des bassins versants, et le bassin versant dans sa superficie devient le critère financier de répartition des coûts puisqu'il y aura un certain nombre de coûts à affecter. Cela nous a paru le plus simple. Nous pouvions pondérer les coûts avec la population, mais il était difficile de définir de quel côté du versant était la population. C'étaient des choses inutilement compliquées.

Vous avez, à l'écran, les périmètres concernés. Quand on parle de la Cère, on ne va pas jusqu'à l'aval ; il s'agit bien de la Cère amont qui s'arrête au-dessus de Laroquebrou. Vous pouvez voir les trois versants concernés : le Goul et la Châtaigneraie avec la Cère amont. Vous pouvez remarquer la spécificité du bassin versant de l'Auze et quelques limites départementales en haut de la carte.

C'est une délibération qui nous permet – nous le pensons – d'être, là aussi, encore une fois plus efficaces, en nous posant plus la question des projets que la question des structures. Nous ne créons pas une structure, nous créons simplement une entente.

Vous avez dans la délibération la convention qui décrit de façon assez simple les missions de chacun. Dans la dernière version de la délibération qui est sur table, il est bien indiqué, dans l'article 4, le fait que c'est au prorata de la superficie du bassin versant. Cela a été corrigé. Les engagements financiers, je ne les ai pas en tête. Je vais demander à Serge DESTANNES ou à Alain BRUNEAU s'ils les connaissent. Sachant que nous sommes en contractualisation avec l'ADEME, nous n'avons pas encore les chiffrages très précis. Ce ne sera pas, dans un premier temps, un coût très important. Mais, derrière, le programme d'animations – il faut que nous le sachions – engage du recrutement. La proposition que nous fait l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, c'est le recrutement de deux personnes, un technicien et un animateur, qui seront chargés d'avoir la technicité pour traiter des milieux aquatiques par définition et la technicité pour aller rencontrer les agriculteurs, l'ensemble des propriétaires et l'ensemble des collectivités pour animer le dispositif tel qu'il devra l'être en fonction du cahier des charges qui est négocié, mais malgré tout fortement imposé par l'Agence de l'Eau.

C'est une opération dont nous aurons l'occasion de reparler. Aujourd'hui, il s'agit simplement de décider de l'entente.

Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°47 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 48 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PCAET AU SYNDICAT MIXTE DU SCoT DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

(Présentation d'un document sur écran)

M. LE PRÉSIDENT.- La présentation de la dernière délibération sera rapide. Il s'agit, là aussi dans le même esprit, de transférer la compétence Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) au Syndicat Mixte du SCoT. Là aussi, nous avons pensé qu'il était peut-être plus intelligent de considérer un territoire pertinent qui ignore les limites de nos trois intercommunalités, qui est symbolisé sur cette diapositive.

Nous proposons que ce soit le SCoT qui prenne cette compétence. La délibération qui vous est soumise permet de rajouter dans les statuts tout simplement que, « par leur adhésion, les membres transfèrent les compétences SCoT et PCAET au Syndicat Mixte ».

Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques particulières.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°48 est adoptée à l'unanimité.

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION
ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Décisions prises depuis le dernier Conseil du 1^{er} février 2018

Je vous garde encore 15 secondes parce qu'il y a des décisions que nous devons valider. Vous avez les décisions du Président et du Bureau prises en regard de la délégation accordée par le Conseil Communautaire.

S'il n'y a pas d'observations, je vous propose d'en prendre acte.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions.

Bonne soirée à tous et à toutes.

(La séance est levée à 23 h 45)
